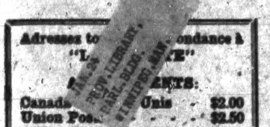
VOLUME X. WINNIPEG, MAN., MARDI, 20 FEVRIER, 1923 No. 37



LA LIBERTE

Directeur: HECTOR HEROUX

DIEU ET MON DROIT

Imprimé et publié par la
WEST CANADA PUB. CO. LTD.
619, Ave. McDermot
Téléphones - - A 1816—A 1817

Pour la reconstruction du collège de St-Boniface

Nos souscripteurs sont priés de relire dès maintenant le reçu qui leur a été remis par leur percepteur; ils y verront la date à laquelle ils doivent faire leurs versements. Nous comptons que ceux qui sont en retard nous feront remise sans plus de délai et que ceux dont un versement sera échu le 1er mars penseront à nous le faire parvenir à la date promise.

On peut faire remise à l'Association d'Education, chez le trésorier (330, rue Main, Winnipeg) et chez le secrétaire (702 édifice Notre Dame Investment 169, rue Notre-Dame-est, Winnipeg.

POUR LA CAMPAGNE

Plusieurs paroisses ajoutent de jour en jour à leur première souscription. De plusieurs endroits aussi il nous vient l'assurance que les comités locaux sont à l'oeuvre et que de nouvelles sommes nous parviendront bientôt.

En attendant, la visite des paroisses qui n'ont pas encore été visitées s'organise aussi rapidement que le permettent les circonstances. Les paroisses du diocèse de Saint-Boniface auront toutes été visitées le 4 mars. Quant aux paroisses du diocèse de Winnipeg, nous en organisons la visite à mesure que nous y sommes invités par Messieurs les Curés. En somme, d'ici quelques semaines nous aurons couvert le Manitoba.

Nous serons en mesure alors de donner un rapport complet de la souscription à date.

SAINT-FRANCOIS-XAVIER

M. le Curé	$ 10.00
Les Soeurs Grises	5.
M. J. A. Fyfe	5.
Mme Pierre Lavallé	20.
Mme J. P. McDougall	2.
D. Perras	5.
C. Regnier	10.
M. et Mme McCaughan	4.
A. St-Germain	1.
Anonyme	1.
Chs. Préfontaine	10.
Mme R. Perras	1.
Eug. Robidoux	5.
Anonyme	1.
Léon Caron	1.
Henri Bréland	1.
Mme Ed. Bréland	5.
Anonyme	1.
Joachim Régnier	10.
Marc Régnier	10.
Mme Charest	1.
Tancrède Morin	10.
H. Morin	1.
O. Robidoux	1.
Théodore Régnier	20.
W. Régnier	10.
Rodolphe Précourt	10.
Adrien Perras	10.
A. Daignault	1.
E. Daignault	1.
A. Lamothe	5.30
Anonyme	1.
Anonyme	1.
Louis Richard	5.
Emile Daneault	10.
Jos. Bernardin	10.
Emerie Bouchard	5.
Emerie Charbonneau	2.
Ernest Bouchard	10.
Thos. Dufour	25.
O. Brabant	10.
Jos. Girard	10.
J. A. M. Allaire	20.
Xavier Bouchard	10.
Adélard Neault	5.
R. Despins (Raoul)	5.
Wilfrid Legault	5.
Come Lemay	5.
J. O. Aquin	5.
Jos. Barette	5.
Louis Girard	10.
H. Trottier	5.
Gaston Hébert	2.
Ad. Dufresne	10.
Aimé Bouchard	5.
F. Dufour	15.
Louis Bernardin	15.
D. Roy	1.
Magloire Bernardin	5.
A. D. Bernardin, 1 acre de blé.	
	$381.50

ELIE

Rév. L. H. Hogue, Prêtre	$ 50.00
Anonyme	10.
Alex. Dufresne	10.
H. Chas. Payment	5.
Anonyme	.50
Anonyme	5.
Anonyme	.50
P. Dorval	.50
Théo Roy	1.
G. Adélard Girard	1.
Anonyme	2.
Alfred Donville	1.
Hervé Despins	1.
Frank Tremblay	2.
George Boisselle	1.
Joseph Bouchard	10.
Achille Beaudry	5.
E. Bernardin	5.
Gabriel Bernardin	2.
Art. Dorval	1.
D. Désilets	5.
Mme A. Aquin	5.
Hector Désilets	5.
Bernadette Girard	1.
A. Réault	1.
Ed. Roy	1.
Louis Aquin	1.
Th. Alarie	1.
Patrick et Séverine Alarie	1.
Eddie et Hervé Alarie	1.
Harvey Hébert	1.
Alphonse Bernardin	2.50
W. Alarie	.50
Evéline Burke	15.
Edwin Aquin	6.
Willie Bernardin	5.
N. Despins	1.
Alex. Dufresne	15.
	$195.30

SAINT-MALO
(Liste supplémentaire

René Marcotte	$40.00
Soeurs de la Croix	25.00
Alfred Trudeau	15.00
Alfred Gladu	10.00
Jean Goulet	10.00
Emilien Desrosiers	10.00
Louis Pilotte	10.00
Joseph Forest	10.00
Adélard Morin	5.00
Charles Naud	5.00
Cyrille Bertrand	5.00
Joseph Paquette	5.00
Algémire Trudel	5.00
Zéphyrin Tétrault	5.00
Joseph Lafontaine (Sen.)	5.00
Reméo Paquette	5.00
Damase Malo	5.00
Albini Morin	5.00
Adélard Lafantaisie	5.00
Xavier Héry	5.00
Arsène Lafantaisie	5.00
Jean-Baptiste Paré	5.00
Amédé Lafournaise	5.00
Napoléon Lafournaise	5.00
Omer Lafantaisie	5.00
Joseph Trudel	5.00
Selim. Lafantaisie	5.00
Raoul Gosselin	5.00
Joseph Hébert	5.00
Cyriac Catellier	5.00
Dalfils Lafantaisie	5.00
Joseph (Pat) Lafantaisie, Jr.	5.00
Ovide Gosselin	5.00
Octave Poirier	3.00
Arsène Trudel	3.00
Albert Chabot	2.00
Edouard Chabot	2.00
Célestin Bourgeois	2.00
Fabie Charette	2.00
Eugène Remillard	2.00
Alphonse Bourgeois	1.00
Alphonse Malo	1.00
Emile Catellier	1.00
Anna Delorme	1.00
Mme Vve Trudel	1.00
Gustave Gosselin	1.00
Stanislas Chabot (Junior)	1.00
	$778.00

Le règlement XVII et la loi Thornton

Ce sont deux oiseaux qui nichent dans le même nid; l'oiseau manitobain est plus brutal que l'autre, mais qu'on nous pardonne l'expression, les deux sont de sales oiseaux.

Voici ce que l'Hon. Sénateur Belcourt vient de dire du premier en plein Toronto, et il a été écouté, applaudi même. Après avoir établi que le Règlement XVII est une odieuse tyrannie, M. Belcourt continue:

"Vous êtes étonnés qu'il y ait de la mésentente, de la discorde, du froid à votre égard de la part de la province de Québec, dit le sénateur. Vous êtes scandalisés de la voir chercher à se replier sur elle-même, à bouder un peu, à se montrer défiante, désabusée, sinon quelquefois hostile.

"Oh! alors, vous ne connaissez pas le Canadien-français. Vous ne vous rendez pas compte de l'étendue et de la profondeur de la blessure que vous lui avez faite au coeur. Vous ne vous rendez pas compte qu'en n'étant pas loyal au pacte que vous avez conclu avec lui, vous avez heurté son esprit logique et droit et vous avez empoisonné ses meilleurs sentiments envers votre peuple. Il est temps qu'on apporte remède à ce malaise, autrement, nous marchons à grands pas vers la ruine de nos belles institutions nationales auxquelles elle a donné naissance à la ruine des espoirs des fondateurs du régime politique actuel d'établir dans ce pays une nation canadienne forte, unie, heureuse et prospère; le pacte fédératif n'aurait jamais été signé si les Canadiens-français avaient su qu'on leur réservait aujourd'hui et ce pacte ne se maintiendra que si dès aujourd'hui on répare les torts causés à la race française depuis trente ans. Et le plus pressant de ces torts à réparer est la persécution faite à 300,000 Canadiens-français de cette province depuis 10 ans." M. Belcourt conclut par un éloquent appel à chacun des membres du ROTARY CLUB d'étudier la question avec la plus sérieuse attention, "si elle est d'importance nationale, elle a aussi son importance."

L'argument vaut, pour le Manitoba et pour l'Ouest, la seule différence: "C'EST QUE NOUS SOUFFRONS DEPUIS TRENTE ANS AU LIEU DE DIX".

BEL EXEMPLE

Nous parlions, la semaine dernière, des dons faits aux Collèges de Sainte-Anne, de Chicoutimi, et de ceux que reçoit actuellement le Collège de Lévis pour pourvoir à son agrandissement. La liste des dons de $1,000 fait honneur, disions-nous, à l'ouverture d'esprit et au coeur généreux des gens de Québec.

L'Action Catholique du 9 février nous apporte une autre preuve d'une mentalité ouverte aux grandes oeuvres. Le feu a rasé la vieille et artistique basilique de Québec; elle doit être rebâtie. On peut compter sur l'organisation civile qui permet la répartition légale dans les paroisses. On ne l'oublie pas, sans doute, et cependant les dons royaux se font nombreux. L'organisation de reconstruction a déjà touché 3 souscriptions de $5,000, 2 de $2,000, 1 de $1,200 et 33 de $1000.

N'est-ce pas joli?

L'oeuvre du Collège de Saint-Boniface est-elle moins nécessaire ici que ne sont ces monuments là-bas? Là-bas ce serait un charme de moins dans la vie, et on y va largement; ici ce serait la mort nationale si nous n'allions pas relever les ruines, et de gros contribuables n'ont pas bougé. L'exemple de la Province-Mère n'est-il pas de nature à faire réfléchir un peu ceux qui ont agi comme si l'incendie du Collège de Saint-Boniface avait eu lieu en Chine ou au Japon? C'est le petit nombre, Dieu merci, mais, un seul serait de trop.

Un groupe national n'est fort que dans le mesure où les particuliers savent sortir du cercle étroit des intérêts personnels et songer un peu aux intérêts généraux. Autrement, il n'y a pas de groupe national mais des unités sans consistance qui n'ont aucune influence sur les destinées du pays qu'elles habitent, ce pays fût-il le leur.

Puis il y a un souci d'honneur qu'on ne peut oublier. Le Comité de Reconstruction devra tendre la main en dehors de chez nous pour pouvoir relever les ruines. Il ne faut pas qu'on puisse dire qu'un seul des nôtres a failli au devoir, autrement, ceux qui vont se dévouer à la tâche ingrate de tendre la main, fût-ce pour la meilleure des causes, se trouveront en fort gênante position.

La conclusion s'impose: "FAISONS NOTRE DEVOIR".

CONFERENCE SOUS LES AUSPICES DE L'UNION CANADIENNE

M. Noël Bernier donnera, à la salle du collège de Saint-Boniface, le dimanche 4 mars, une conférence sur "Saint Vincent de Paul, économiste et homme d'état".

Il n'est pas besoin de rappeler les qualités de lettré délicat et de chercheur minutieux qui distinguent M. Bernier pour que nous reviennent les habitués de nos conférences, curieux des choses de l'esprit.

Il y aura aussi un programme musical.

Qu'est-ce qui nous appartient et dont les autres se servent plus souvent que nous? — Notre nom.

A LA LEGISLATURE

Les ouvriers n'ont pas de veine. Réduction de l'indemnité. Que fera-t-on du salaire des ministres? Les trains du dimanche.

Semaine terne

Rien de bien émouvant, à la législature, au cours de la semaine dernière. Le débat languit et nos députés n'ont pas encore fait beaucoup de besogne. Tout le temps a été consacré à la discussion de lois de seconde importance et à peu près toutes soumises par le groupe ouvrier. Il ne s'est greffé là-dessus que deux débats intéressants: la réduction de l'indemnité sessionnelle et l'impôt sur les terres. Le trésorier provincial nous avait promis le budget pour mercredi ou jeudi; nous ne l'aurons que demain ou après-demain, car M. Black est malade. Voici qui devrait nous donner un intéressant débat. M. Brown, trésorier provincial sous le gouvernement Norris, a déjà rompu une lance avec M. Black. Nul doute que M. Norris l'imitera, car personne ne s'imagine qu'il consentira à reconnaitre que son gouvernement nous a légué un déficit de $1,300,000. M. Haig n'abondera probablement pas dans le sens de M. Norris. Ce serait se renier à trop bref intervalle.

Le gouvernement laissera dire. C'est un peu sa politique depuis le début. Il n'a rien à gagner dans ces débats où il est trop inexpérimenté et trop peu riche en *debaters* pour exceller.

Deveine des ouvriers

Il y a six ou sept ans, les ouvriers n'avaient que deux députés à la législature. Cependant ils y avaient beaucoup d'influence. Le parti libéral, qui avait besoin des suffrages des ouvriers de Winnipeg, ne leur refusaient rien. C'est de cette époque que datent la plupart des lois qui ont amélioré la condition de l'ouvrier et posé sur les épaules des patrons le fardeau financier que constituaient ces réformes. Tout a changé depuis. D'une annexe du parti libéral, le groupe ouvrier est devenu un parti autonome et tout à fait indépendant. Nul autre parti ne peut compter sur son suffrage.

L'intérêt domine la politique et dicte aux politiciens les neuf-dixièmes de leurs votes. Cela seul explique que le gouvernement Norris ait si bien accueilli, dans le passé, les revendicatons ouvrières. Le parti ouvrier traçant son propre sillon, n'est plus utile aux autres groupes politiques manitobains. Aussi jouit-il peu de leurs faveurs et les trouve-t-il presque toujours hostiles à ses demandes. Il ne l'a peut-être jamais mieux senti que la semaine dernière. Trois défaites ont été son lot.

M. Queen avait réussi, en s'agrippant à une question de privilège, à ramener à la surface son projet d'amendement à la loi de la saisie-arrêt coulée au cours de la semaine précédente. Comme ce n'est pas une réforme ouvrière proprement dite, les sympathies ne lui firent pas défaut. Cependant il a perdu la partie et sans espoir de pouvoir revenir à la charge cette année. Sa motion au sujet de l'immigration n'a pas eu plus de succès. M. Queen représente une circonscription de Winnipeg où les électeurs d'origine étrangère, surtout juive, foisonnent. Les restrictions que le gouvernement fédéral met à l'entrée des immigrants au Canada ne leur plaisent aucunement car elles frappent surtout leurs parents d'outre-mer désireux de venir les retrouver. M. Queen voudrait supprimer ces restrictions. La législature lui a répondu non. Un troisième projet,—nettement ouvrier celui-là—l'abolition de la qualification foncière des commissaires d'écoles, a subi une écrasante défaite. Le groupe ouvrier n'a obtenu l'appui que de six autres députés.

Voilà pour la semaine qui vient de se terminer. Nous serions surpris si le parti ouvrier avait plus de veine d'ici la fin de la saison. Il fera très bien s'il peut conserver le terrain conquis depuis dix ans.

Nos institutions d'état

Nos députés feront une inspection des institutions d'état provinciales. Leur condition laisserait beaucoup à désirer. C'est ce qu'affirment les députés ouvriers. On ne peut pas les accuser de parler à tort et à travers. Tous ont visité ces institutions et en ont fait, semble-t-il, une inspection très minutieuse. M. Clubb, ministre des travaux publics, dont relève l'administration de ces institutions, n'a pas contesté les assertions des députés ouvriers. Il s'est contenté de conseiller une visite privée de préférence à une visite en corps par les députés. Ce serait moins hâtif et l'on se rendrait mieux compte de l'état de choses dans ces institutions.

Qu'il y ait beaucoup à remédier dans ces institutions, personne ne le nie. Lors de l'incendie du collège de Saint-Boniface, M. Oxton, ex-sous-ministre des travaux publics, signala, dans un communiqué aux journaux quotidiens, tout ce qu'il y a de défectueux dans ces institutions. Quelques-unes seraient, selon lui, — et il doit s'y connaitre, — de véritables souricières. En cas d'incendie, ce serait la mort assurée de la plupart de ceux qui y habitent.

Réduction d'indemnité

Mesure gouvernementale, le projet de réduction de l'indemnité sessionnelle ne pouvait qu'être voté. La discussion a été plus que brève du côté ministériel. Ceci fait partie de la politique d'économie du gouvernement, a déclaré M. Black. Aux députés de donner l'exemple. Comme nous l'annoncions mardi dernier, les députés ouvriers ont combattu ce projet. Selon M. Queen, le peuple se préoccupe beaucoup plus de la besogne accomplie par ses mandataires que de l'indemnité qu'il leur verse. M. Norris favorise un retour à l'indemnité de $1,500. Il a forcé quelque peu la note, cependant, en soutenant que l'indemnité avait été maintenue à $1,800 par les conservateurs aussi bien que par les libéraux. M. Haig lui a rafraichi la mémoire et rappelé que les conservateurs proposèrent en 1921 le retour à l'indemnité de $1,500. M. Norris a laissé faire, bien qu'il eut pu retorquer à M. Haig que les députés conservateurs avaient été fort heureux d'accepter ce supplément d'indemnité qu'ils voulaient supprimer.

Les ouvriers n'ont obtenu le concours que de 3 indépendants et 2 libéraux dans leur opposition au projet Black. D'ailleurs voici l'état officiel du scrutin:

En faveur—Bachynsky, Barclay, Berry, Black, Bracken, Brown, Campbell, Cannon, Clubb, Compton, Craig, Edmison, Emmond, Esplin, Evans, Griffiths, Haig, Hamelin, Hryhorczuk, Jacob, Little, Mooney, Muirhead, McGregor, McKinnell, McLeod (Arthur), Norris, Prefontaine, Mme E. Rogers, Ross, Short, Sigfusson, Spinks, Taylor, Wolstenholme et Willis—37.

Contre — Bayley, Bernier, Breakey, Dixon, Farmer, Ivens, Kirvan, Queen, Rogeski, Tanner et Yakimischak—11.

L'indemnité des ministres

Taillera-t-on dans le salaire des ministres comme on l'a fait dans celui des députés? Quelques députés d'opposition qui ont voté la réduction feraient volontiers une application du principe d'économie au salaire des ministres. On a suggéré de le réduire à $5,000. M. Queen l'amputerait volontiers d'un sixième comme on l'a fait pour l'indemnité des députés. Ceci voudrait dire une réduction de $900.

On sait qu'au début de la session le gouvernement n'avait pas l'intention de proposer la réduction de l'indemnité sessionnelle. Il devait laisser ce soin à un député de l'opposition. Peut-être qu'à ce moment-là le gouvernement ne se sentait-il pas maître de tous ses partisans et se croyait-il incapable de leur faire consentir ce sacrifice. C'est possible. Quand M. Black soumit son projet, il était sur de son terrain et n'avait pas à craindre une défaite, même au cas où tous les groupes d'opposition feraient corps.

Le gouvernement est l'unique arbitre de cette question. De même qu'il a taillé dans l'indemnité des députés, de même il poura, s'il le juge à propos, tailler dans le salaire des ministres. Qu'il puisse s'abstenir de le faire, c'est douteux. S'il hésite, un député d'opposition pourrait bien prier la chambre de considérer la question. Le gouvernement se trouverait dans une situation quelque peu ridicule. Comment répondrait-il à son propre argument: que la province doit économiser et que ses gouvernants doivent prêcher d'exemple. Il va de soi que ses partisans se feraient peu tirer l'oreille pour approuver, surtout maintenant, une réduction du salaire des ministres. Mon Dieu! ils sont humains. Quand on a avalé de mauvais gré et de force une pilule bien amère, il y a un certain plaisir à servir cette pilule à celui qui nous la força dans le gosier.

Trains du dimanche

Les excursions par chemin de fer seront permises le dimanche, s'il n'en tient qu'à nos députés. C'est à l'unanimité qu'ils ont adopté le projet de M. Queen. Même M. Black, qui s'y opposa au début, s'y est rallié. Comme nous l'annoncions la semaine dernière, les tribunaux auront à décider si cette loi est légale et n'outrepasse pas les pouvoirs provinciaux. Ce sont MM. Haig et Queen qui ont combattu la proposition de M. Craig de référer la question aux tribunaux. M. Queen croit dur comme roche en la constitutionalité de cette loi. M. Haig n'y croit pas. Comment expliquer son attitude? C'est que M. Haig semble placer au-dessus de tout l'autonomie de la province en ces questions.

MISE AU POINT

Dans le préambule du rapport du Comité de Reconstruction, mardi dernier, on lisait que la battue dans le diocèse de Saint-Boniface avait rapporté, jusqu'à date, un total de $17,530.988. Le dernier 8 était de trop. Il eut fallu lire: $17,530.98. Seulement une partie du tirage portait cette erreur.

AUX COMMUNES

Gouvernement sauf. — Opposition divisée. — Force de M. Fielding. — Chemins de fer. Situation financière.

Ottawa. — Le vote sur les deux propositions d'amendement à l'adresse en réponse au discours du trône a bien, n'est-ce pas, confirmé mes prévisions de la semaine dernière. Si le gouvernement a réellement eu "la chair de poule" indiqué par le discours de M. Fielding, il me semble assez pauvre juge de la situation, car il était visible surtout lorsque M. Shaw a dû chercher, durant quelques secondes, un collègue pour appuyer son sous-amendement demandant plus d'économie dans l'administration publique, il était évident, dis-je, que les progressistes ne désiraient pas pousser les choses à l'extrême. D'autre part, l'opposition, tout en se plaignant que le ministère manque de sincérité en matière de tarif, se dit trop convaincue de la nécessité d'une certaine protection pour donner la moindre espérance aux progressistes qui n'en veulent pas du tout, ou le moins possible. De ce côté, le gouvernement se trouvait donc protégé contre les progressistes, tandis que la division évidente de ceux-ci sur la question administrative le protégeait également contre le vote hostile de l'opposition sur le sous-amendement Shaw. Et M. Fielding, vieux routier de la politique, suit trop attentivement les débats et les moindres gestes de ses adversaires pour s'être trompé sur le sens véritable de la situation, et s'être cru véritablement en danger. Je croirais plutôt qu'il a voulu profiter de l'inexpérience de ses amis et de la nervosité du premier ministre pour se donner le mérite de sauver le navire aucunement menacé. Et il faut bien reconnaître qu'il a rempli son rôle avec une remarquable habilité, et un brio magnifique pour un homme de son âge.

C'était peu avant six heures. Le gouvernement avait décidé de ne pas siéger le soir, et deux députés ministériels avaient donné une note critique plus ou moins agréable pour les ministériels. Le parti ministériel avait le poil à pic. M. Fielding intervint alors et cinq minutes après, la physionomie de la chambre avait complètement changé. Au malaise de tout à l'heure succédait l'intérêt le plus vif, aussitôt accompagné de l'enthousiasme des partisans du cabinet, que l'orateur fouettait par l'accent ému et hardi qu'il donnait à ses paroles non pas que son argumentation fut toujours péremptoire.

Sir Henry Drayton l'a montré jeudi dans une réplique adroite et mieux coordonnée que tout ce qu'il a donné à la Chambre jusqu'à présent. Mais le discours du Ministre des Finances avait produit son effet sur les amis du gouvernement et surtout sur le public qui croira toujours que la majorité ministérielle très substantielle dans les deux cas, est la conséquence de son intervention, tandis qu'elle résulte surtout de l'état d'esprit qui règne parmi les deux groupes dont se compose la gauche.

Peut-être en eut-il été autrement avec un chef d'opposition plus porté à la tactique qu'à la logique. M. Meighen lui est, par tempérament, plus logicien que tacticien: et, protectionniste modéré en principe, il ne veut de rien qui soit de nature à faire douter de son attitude.

En matière de tarif, du moins, mais en sens inverse, M. McMaster, député de Brome, agit de même que M. Meighen. Libre échangiste dans l'opposition, il le reste au pouvoir, si l'on peut dire qu'il est encore considéré de la famille ministérielle. Il a donc voté avec les progressistes après avoir ouvertement combattu le raisonnement de M. Fielding qui tendait à démontrer que le gouvernement n'avait pas d'autre alternative que de considérer l'amendement comme une motion de non-confiance.

* * *

Sans paraître le moindrement dangereuses pour le ministère, les deux propositions d'amendement à l'adresse ont tout de même quelque peu surpris sur le moment. Le chef officiel du groupe avait parlé, sans conclure de façon précise. Son discours portait plutôt à croire qu'il attendrait l'exposé budgétaire pour insister à propos de tarif et quant au chapitre de la réponse, il s'était borné aux généralités habituelles. Faut-il croire que les divergences d'opinion et d'attitude qui ont conduit, quoiqu'on en dise, à la retraite de M. Crerar, continuent d'exister? C'est l'opinion de beaucoup et, en tout cas, la manoeuvre excuse bien de le croire. De quoi le gouvernement ne peut que profiter. Après le vote de jeudi, il faudrait un concours extraordinaire de circonstances pour mettre le cabinet en danger réel. La prudence la plus ordinaire lui suffit pour se maintenir, pourvu cependant que la situation n'empire pas trop et qu'il ne soit obligé de recourir à de nouveaux impôts.

* * *

La situation financière et celle des chemins de fer, ou plutôt celle-ci seulement, car l'autre dépend presque exclusivement du problème ferroviaire, reste difficile, grave même. On peut espérer que les dépenses résultant de la guerre, pensions, rétablissement civil ou établissement agricole des soldats, vont diminuer; mais les perspectives du côté des chemins de fer paraissent moins prochaines. On dirait même que l'optimisme très marqué de M. Fielding en est tout ébranlé. Au risque de provoquer le contraste entre ses affirmations si rassurantes d'autrefois avec ses prévisions si sombres d'aujourd'hui, le ministre des Finances a presque laissé entrevoir la nécessité de se débarrasser avant longtemps de ce "cheval à l'écurie" qu'est le réseau de l'Etat. Impossible, dit-il, de le séparer complètement de la politique, car c'est le public qui en est le propriétaire, et le public fera toujours de la politique. Et combien longtemps encore le peuple consentira-t-il à payer des déficits de quarante, trente, vingt-cinq, vingt millions, en supposant que l'administration nouvelle, favorisée par les conditions économiques, réussisse à combler graduellement ce gouffre. Le déficit de l'an dernier sera encore de cinquante à soixante millions. En entendant M. Fielding, on se demandait si la question ferroviaire ne ferait pas le principal sujet des prochaines élections générales?

L'on a vraiment raison d'être inquiet, car avec les énormes garanties dont l'Etat a à couvrir ces projets, il n'est pas facile de découvrir le soulagement à espérer d'une alternative ou de l'autre. En tout cas, le public l'a voulu, et si la responsabilité des chefs qui ont encouragé et poussé ces entreprises est plus grande, celle des contribuables qui les ont approuvés n'existe pas moins.

* * *

De même pour la guerre. Ceux que le chiffre de la dette et du budget épouvante sont pourtant les mêmes qui se sont entendus pour charger le pays de ce fardeau.

La guerre nous coûte encore plus de 160 millions par année; elle nous coûtera longtemps au moins 50 millions. Le budget se trouvait joliment allégé si une participation raisonnable se fut préoccupée davantage du lendemain.

Mais il est un peu tard pour se lamenter, cela ne changera rien à notre situation. Le temps de la maintenir dans des limites raisonnables, c'était durant la guerre. Mais alors tous les dirigeants qui grognent aujourd'hui, sauf le groupe qualifié de déloyal de traitre, de pro-allemand ne faisaient qu'un pour engager davantage le pays dans le conflit. Aussi feraient-ils mieux de subir un peu plus allègrement la conséquence de leurs actes que d'implorer les étrangers de venir partager le fardeau. Un député dont nous ne nous rappelons plus le nom, a dit au cours du débat qu'il doutait beaucoup du succès de pareille invitation. C'est l'opinion que nous avons déjà exprimé de même, et elle est si conforme au simple bon sens que nous n'avons pas de raison de la modifier.

* * *

Pour revenir aux chemins de fer, la subdivision administrative du réseau ne paraît pas enthousiasmer outre mesure la députation de la province de Québec. Montréal aura le siège de l'administration principale qui donnera la direction générale à suivre, et, de ce fait elle bénéficiera dans une certaine mesure. Mais l'administration de tous les jours, celle qui touche directement au public se fera de Toronto pour toute la région comprise entre la Rivière du Loup en bas aux limites de la province, et de Moncton pour toute la région qui s'étend de la Rivière du Loup et Monk jusqu'à la frontière du Nouveau-Bruswick. Ainsi tout le service qui concerne St-Hyacinthe, Drummondville, Québec, Sherbrooke, Joliette, Chicoutimi, et les endroits intermédiaires sera dirigé de Toronto, tandis que Fraserville, Rimouski, la Matépédia, etc., seront desservis de Moncton. Nous ignorons comment cela fonctionnera en pratique, mais à première vue, voilà une décision qui ne nous paraît pas de nature à populariser beaucoup le réseau national.

* * *

Il convenait, comme l'a dit l'hon. M. Lapointe, qu'une voix française participât aux remerciements du Canada à la France pour le don de l'emplacement où s'élèvera le monument commémoratif de nos soldats morts au champ d'honneur. Et celle du ministre de la marine a bien rendu le sentiment du pays en cette circonstance. La Chambre l'a écoutée et applaudie avec une véritable jouissance. M. Robichaud, le nouveau député de Gloucester, a ajouté quelques paroles heureuses. Le parler français se fait si rare au Parlement que la moindre contribution dans notre langue devient un événement. Que faudrait-il faire ou inventer pour décider nos députés à parler français plus souvent?

* * *

Dix mois de l'exercice en cours donnent au trésor un revenu de 328 millions. Le revenu total de l'année touchera les 400 millions s'il ne les dépasse pas quelque peu. Les crédits ordinaires autorisés pour ce même exercice s'élèvent à 440 millions et, en comptant les prévisions à compte du capital, à 468 millions, mais entre les prévisions et la dépense réelle, il y a toujours une marge qui ramènera probablement celle-ci au niveau du revenu et même en bas, de sorte que sans les chemins de fer le budget se solderait probablement par un surplus. L'effet du budget des chemins de fer se traduit par une augmentation de la dette et se prolonge par l'accroissement nécessaire de l'intérêt sur celle-ci, en sorte que ce que nous pourrions gagner par la diminution du taux de l'intérêt sera absorbée par l'augmentation du service des intérêts. Non, la situation n'est pas gaie, mais encore une fois elle est telle que nous l'avons voulue et prenons-en notre parti.

Au Collège

A L'ACADEMIE

Louis XIV ou Napoléon Bonaparte? Quel fut le plus grand? C'est ce que discutèrent à l'Académie, du 4 courant, quelques élèves de philosophie, de rhétorique et de belles-lettres. Le sujet fut tellement approfondi, tourné et retourné que le caractère comme chaque phase de la vie de ces deux grands hommes furent extraits et mis en plein jour. Jamais le puissant Napoléon, l'aigle infatigable, n'est passé si rapidement de bataille en bataille, jamais il n'est monté avec tant de vigueur au faite de la gloire, ni n'a tant rayonné au sortir des combats; mais jamais non plus il n'a vu son orgueil dénoncé avec plus de mépris, jamais il n'a roulé avec une telle confusion des hauteurs de Waterloo, jusqu'à l'île d'Elbe et jusqu'à Sainte-Hélène. Quant au "Roi du Soleil" on nous l'a montré encore tout pompeux, illuminant son siècle de sa gloire et faisant resplendir par l'éclat de ses rayons les lettres et les arts de son époque.

Les royalistes l'eussent bien maintenu dans cette splendeur impeccable, si les adversaires n'avaient pas vu l'hermine de son royal manteau, traîner dans la fange d'une vie de mollesse et d'immoralité.

Deux humanistes étudient d'abord la gloire intérieure procurée à la France par le roi et l'empereur. M. E. Lavoie, un bonapartiste passionné, nous montre comment, surgi du milieu de l'anarchie révolutionnaire, Napoléon sut calmer les esprits, réorganiser, seul, les finances et le gouvernement, tandis que Louis XIV avait dû s'entourer d'hommes politiques. Le modéré royaliste qu'est M. Robert répond que le règne de Louis XIV, par ses puissants ministres, manifeste plutôt sa gloire que sa faiblesse. Et d'ailleurs, Louis XIV a rendu son royaume florissant et redoutable, tout en favorisant largement les arts et la littérature. Il a favorisé l'église catholique et l'a toujours respectée dans son chef, ses décisions et sa sainteté. En appuyant sur ce dernier point, M. Robert souffletait le grand empereur et dévoilait sa conduite peu flatteuse à l'égard du chef de l'Eglise, conduite que M. Lavoie avait réussi à faire oublier quelque peu en vantant beaucoup les bienfaits du Concordat et la fondation de l'Université de France.

Après ces humanistes au style châtié, deux rhétoriciens essayaient leur talent oratoire à faire ressortir la gloire extérieure de la France à cette époque. Le fougueux partisan de l'empereur, M. I. Laflèche, se heurte à l'assurance de M. G. Couture. Du choc de ces deux adversaires, jaillit la lumière, et l'on put voir Napoléon tout plein de ses succès faisant monter la France de victoire en victoire, jusqu'à la tête des nations; de là ensuite prélevant sur elles ces impôts qui combleraient à son honneur les déficits du trésor public. M. Laflèche pourtant semblait oublier l'hécatombe de citoyens sacrifiés dans des guerres sans nombre, à la gloire du Corse. Son honorable adversaire ne manqua pas de lui faire remarquer en appuyant à son tour sur les glorieux faits d'armes de Louis XIV, et sur l'ingénieuse manière dont il avait fortifié et embelli son royaume. Quant au principe d'autorité qu'avait fait respecter le grand roi, M. Laflèche n'y voyait pas tant de glorieuses conséquences et se demandait si le vent de liberté qu'avait fait souffler Napoléon, par tout l'Europe, ne lui était grandement supérieur.

Deux philosophes, enfin, avec la logique caractéristique du philosophe, montrent la conséquence des deux règnes, et tirent les conclusions pratiques.

Sans oublier ses succès, avance M. Dansereau, ne doit-on pas reconnaître à Louis XIV le mérite d'avoir mieux que l'empereur soutenu son armée par les accessoires? Le pensif M. Guyot le nie absolument. Il affirme à son tour, tout en respectant les principes monarchiques si bien défendus par Louis XIV, que dans l'ordre judiciaire l'Empereur l'emporte d'emblée par son ingénieux et puissant code napoléonnien. Là encore on ne s'entend pas, et après avoir reproché à Napoléon la faiblesse de la France à la chute de l'empire, après avoir sévèrement jugé son inconduite à la fois morale et religieuse, M. Dansereau reprend son siège dans un dernier désaccord avec M. Guyot, sur la supériorité respective d'un gouvernement où l'on s'entoure de ministres de valeur comme Louis XIV.

L'auditoire subjugué tranche la difficulté en donnant sa faveur par bulletins secrets aux bonapartistes. Au même moment la cloche du souper mettait fin à la séance, permettant à peine à notre directeur, le Rév. Père Longpré, d'adresser avant la prière quelques mots de remerciements et de félicitations aux orateurs et aux académiciens.

Et c'est ainsi qu'un simple sujet d'histoire avait su nous intéresser, pendant près d'une heure et demie.

Emilien LEVEQUE,
Rhétoricien.

PARLONS FRANCAIS

Faut-il payer "cash"? — Faut-il payer comptant?

Une "bolée" de "cocoa". — Un bol, une tasse de chocolat.

Faire la "cookerie". — Faire la cuisine.

Le "boss" m'a "déchargé". — Le patron m'a congédié.

La "facterie". — L'usine, la fabrique.

L'incendie est sous "contrôle". — L'incendie est maitrisé.

Il courut à la "station de feu". — ....au poste des pompiers.

Il y avait douze "hydrants". — ....douze borne-fontaines.

Il y avait deux "brigades de feu". — ....deux corps de pompiers.

Je "concours" dans votre opinion. — Je partage votre opinion.

Il me "demanda" (ask) une question. — Il me posa une question.

Cette loi est-elle "en force"? — Cette loi est-elle en vigueur?

Il attendit au "dépot". — Il attendit à la gare.

Le train de "freight" arriva. — Le train de marchandise arriva.

Envoyer par "freight". — .... par petite vitesse.

Devant la cour "criminelle". — .... la cour d'assise.

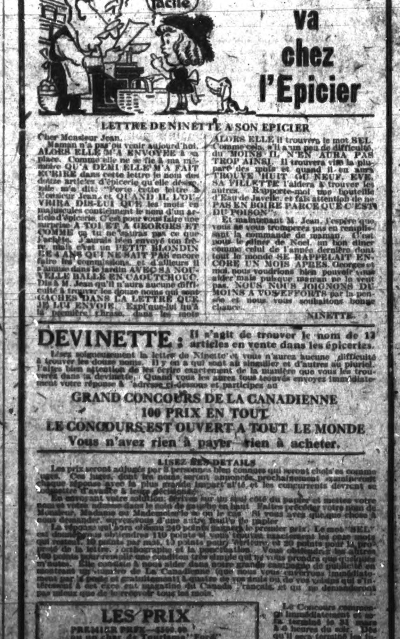
Il fit "checker" son bagage. — Il fit enregistrer son bagage.

Des "marshmallow". — Des guimauves.

Il a beaucoup de "préjudices". — ..... de préjugés.

Les "débattants" étaient nombreux. — Les orateurs étaient nombreux.

Le comité de l'Avant-garde
de l'A.C.J.C.





UNE HEROINE

Ce n'est point une héroïne dont l'histoire chante les mérites et la gloire que je veux ici évoquer.

Plus grande que les héros qui, en une heure solennelle et tragique, accomplissent, en braves, une action éclatante, plus grande que les grands capitaines qui s'illustrèrent devant l'humanité acclamant leur valeur, l'héroïne qui fascine en ce moment mon regard est une humble modeste, toute petite Carmélite, qui cacha la liliale blancheur de son âme dans le silence et l'ombre.

Connaissez-vous Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus?

Oh! admirable, la ravissante figure! C'est une enfant dont Dieu confia les jours à des parents chrétiens. Elle grandit, sans heurt et sans bruit, dans la douce intimité du foyer familial, et à quinze ans, trop pure et trop tendre pour respirer l'air âcre du siècle, elle réfugia sa candeur au Carmel de Lisieux Elle y vécut neuf ans, oubliée du monde, confondue au milieu de ses soeurs, occupée aux humbles travaux de la vie claustrale et à la grande oeuvre de sa sanctification.

En 1897 — elle avait vingt-quatre ans, — le 30 septembre, Dieu cueillit au parterre terrestre cette fleur qui devait orner et embaumer ses célestes parvis.

L'obéissance lui fit écrire le récit de sa vie. Et l'histoire de cette âme écrite par elle-même est un trésor qui devrait enrichir la bibliothèque de toute jeune fille sincèrement éprise de belles choses.

C'est un trésor littéraire. Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus avait une âme éminemment artiste, délicatement sensible, vibrant devant le beau, et maniant la plume avec une maîtrise qui surprend chez une jeune fille.

Le livre renferme un choix de poésies qu'elle écrivit: certaines d'entre elles sont d'une belle venue, d'une haute tenue littéraire, et trahissent un talent jeune encore, plein de promesses.

Mais c'est en prose surtout qu'elle s'exprime avoc une simplicité, une candeur, un abandon qui font couler de douces larmes.

Ah! la belle âme! Et comme il fait bon l'entendre raconter son histoire! On sort meilleur de cette lecture, car Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus hausse l'âme, par son exemple, vers les sommets où s'épanouit dans tout sa radieuse splendeur cette fleur suprêmement belle: une belle âme chrétienne.

Et ce trésor littéraire est un trésor de saine psychologie. On y voit une âme qui, comme la nôtre, vécut une calme vie ordinaire; nul événement tragique ne la secoua; nulle situation angoissante ne la rendit célèbre. Humble et menue, Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus passa sa vie (et voilà l'héroïsme que j'admire par-dessus tout) à cette conquête silencieuse du moi, sans laquelle les plus grands conquérants ne sont jamais que les premiers des esclaves.

Elle cultiva, telles des fleurs qu'un soleil trop ardent brûlerait, les petites vertus de la vie ordinaire, les petites vertus de la vie de chacun de nous.

Et, psychologue profonde, elle expose, avec une incomparable sûreté, la seule méthode féconde de haut perfectionnement des facultés morales.

O vous qui méprisez ses héroïques jeunes filles qui travaillent et qui prient — dont économiquement, dites-vous, l'action est sans valeur, — lisez la vie de Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus.

Vous y verrez, si Dieu daigne vous ouvrir les yeux, l'oeuvre de protection spirituelle que leurs vertus, leurs prières, leurs sacrifices produisent.

Vous comprendrez, si vous êtes de bonne foi, l'utilité, la nécessité même de ces paratonnerres qui détournent de nous les trop justes colères de l'infinie Justice.

Vous qui croyez que l'égoïsme se blottit au fond des cloîtres et que la religieuse renie et trahit sa famille, lisez ces pages où la "petite sainte" de Lisieux évoque le souvenir de ses parents et de ses soeurs.

Vous comprendrez l'amour filial intense, puissant et actif, que ces victimes volontaires gardent pour ceux que les liens du sang leur rendent chers.

Et vous, Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus, petite fleur du Carmel qui vouliez "passer votre vie à faire du bien sur la terre", de là-haut, jetez un regard sur tous ceux qui parcourront l'histoire de votre vie.

Faites tomber sur eux la "pluie de roses" que vous avez promise, roses mystiques dont les pétales sont des grâces, lumières qui guident, forces qui soutiennent ceux qui vous admirent et vous aiment et tentent, en trébuchant, de suivre le chemin que vous avez suivi et d'imiter — imparfaitement, hélas! — les petites vertus qui forment aujourd'hui les plus brillants joyaux de votre diadème, ô petite sainte, si accueillante, si réconfortante et si bonne!

Jacques HERBE.

Pour la reconstruction du collège de St-Boniface

En ouvrant "La Liberté" du treize courant, beaucoup ont été déçus de ne pas y voir quelque compte rendu du concert donné le onze au soir au Capitol, au profit du Collège de St-Boniface. Les murmures admiratifs perçus à la sortie du théâtre pouvaient faire croire qu'une plume autorisée en la matière traduirait aussitôt une impression générale. Est-ce faute de temps ou manque d'assurance pour donner la note laudative?...

Qu'on nous permette alors la témérité de risquer cette note et de signaler d'abord le beau geste qui a présidé à l'organisation de ce concert et de réparer l'oubli commis, le soir même dans les remerciements octroyés à droite et à gauche. Ou plutôt, sortons de l'ombre où il a voulu se placer le sympathique promoteur du régal artistique servi, pour lequel il convient de féliciter cordialement M. J.-A. Hébert de Winnipeg.

Ignore-t-on quelles fatigues pareilles entreprises nécessitent, de quels ennuis elles sont accompagnées, et de quelles inquiétudes aussi?

Le succès qui doit en résulter dépend surtout du tact et de l'énergie déployés par l'organisateur, de l'arrangement judicieux du programme, de la générosité et de l'amabilité des artistes demandés.

On peut dire que toutes ces conditions étaient merveilleusement réunies dimanche, et que la foule débordante qui assistait à cette magnifique audition musicale en a eu PLUS QUE POUR SON ARGENT.

L'importance de l'oeuvre qui a inspiré la coopération des meilleurs artistes de Winnipeg, avait fait espérer une contribution volontaire plus large. On a dû constater que les bourses en général, ne se sont pas éreintées ce soir-là. C'est une de ces déceptions qui couronnent ordinairement les nobles efforts des coeurs généreux.

Il n'en reste pas moins établi que nous avons été les témoins d'une manifestation qui vaudra à tous ceux qui ont contribué à la rendre superbe, un sentiment unanime de gratitude.

Nous n'avons pas à insister sur chaque numéro du programme, puisqu'à tous nous n'avons à adresser que des louanges.

Il ne nous reste qu'à souhaiter sincèrement la répétition de semblables soirées qui ne sauraient être que fort appréciées des amoureux de la vraie musique.

Jacqueline des Erables.

LA NON-COOPERATION AUX INDES AFFECTE LES PRIX DU THE

La doctrine de non-coopération prêchée par Ghandi a eu une influence sérieuse sur l'industrie du Thé aux Indes, le plus grand pays producteur de thé au monde. Les indigènes, sous la conduite de Ghandi, ont opposé des entraves et la résistance passive aux lois et à l'autorité britanniques, ce qui fait que les planteurs de thé ont éprouvé les plus grandes difficultés à s'assurer le nombre voulu de colis pour cueillir la plante; de plus, une fois la récolte effectuée, les indigènes ont employé tous les moyens possibles de bloquer l'expédition. Le résultat en est qu'il y a un déficit d'environ 80,000,000 de livres dans l'approvisionnement mondial de thé. Les prix s'élèvent et tout indique qu'ils atteindront un niveau encore plus haut dans un avenir prochain.

LES PETITS PETONS TOUT NUS

Sa poupette dans sa menotte,
En son berceau Bébé gigote
Avec des rires ingénus...
Et, dépassant ses petits langes,
Légers comme des ailes d'anges,
Ses petits petons sont tout nus.

Petits bas de soie ou de laine,
Petits chaussons à la poulaine
Si blancs, si douillets, si menus,
Sont tirés sur les jambes rondes...
...Pouf!.. au bout de quelques secondes
Les petits petons sont tout nus!

Bébé sait que ses membres roses
Sont de plus adorables choses
Que tous nos chefs-d'oeuvre connus,
Et c'est pour notre grande joie
Que, narguant la laine et la soie,
Ses petits petons sont tout nus!

ENVOI

Petite oiselle au nid bien tiède,
Nous volerons — plus tard — à l'aide
Des pauvrets: doux petits Jésus,
Dont, l'hiver, au fond des mansardes,
Grelottants sous de vieilles hardes,
Les petits petons sont tout nus!

Théodore BOTREL.



JEAN DE LA BRETE

Aimer quand même

Feuilleton "La Liberte"

No. 13

— Mais il faudrait une forte somme sans doute, dit Aubrun.

— Assez forte, je suppose, monsieur, mais depuis que mon fils gagne, j'ai fait des économies; on paierait par acomptes, et puis j'emprunterais...

"Ah! ah! pensa Aubrun, nous avançons vers quelque chose."

Malgré son grand désir de pousser plus loin, il eut la prudence de laisser tomber la conversation et d'attendre que Sophie revint elle-même sur le sujet.

Ce moment ne devait pas tarder, car plus la femme de charge connaissait "M. de Lucel", plus elle appréciait sa bonté et pensait qu'il ne refuserait pas, le cas échéant, de l'aider dans la réalisation de ses projets.

Elle vint donc le trouver pour lui dire:

— J'ai un service à demander à monsieur; j'espère que ce ne sera pas indiscret.

— Indiscret? Pourquoi donc? répondit Aubrun d'un ton satisfait. Vous avez l'air d'une si brave femme, et vous vous êtes si bien débattue pour élever votre fils, que je serai enchanté de vous rendre service.

— Merci, monsieur! Le nom du patron de mon fils est Marait, 60, rue du Bac. Il parle de se retirer, mais je ne connais pas ses idées sur le prix du fonds de commerce...

— Mais alors vous ne pouvez former aucun projet!

— Non, monsieur; c'est bien cela! Il me faudrait des informations.

—Et vous désireriez que je les prisse moi-même, afin qu'on ne sache pas que c'est pour votre fils?

— Oui, monsieur, nous ne voudrions pas nous avancer avant de savoir si notre projet est réalisable.

— Je puis écrire à M. Marait, c'est bien facile.

— Je remercie beaucoup monsieur.

Aubrun parut réfléchir, puis reprit:

— Au lieu d'écrire, je passerai rue du Bac. Ce n'est pas bien pressé, j'imagine?

— Mon Dieu, monsieur... je serais heureuse d'être fixée, voilà tout!

— Eh bien, j'irai bientôt. Aujourd'hui, c'est impossible, je suis pris toute la journée, mais j'irai demain si je ne reçois pas un rendez-vous dont on m'a parlé.

Le soir, il alla voir M. Marait. Il apprit que, pour des raisons de santé et de famille, ce commerçant désirait se retirer des affaires le plus tôt possible.

— Je suis en pourparlers pour vendre, monsieur, mais j'hésite encore, l'acquéreur qui se présente ne remplissant pas exactement mes conditions.

— Et ces conditions?

— Quinze mille francs versés immédiatement et quinze mille en deux ans avec les intérêts, bien entendu! Est-ce pour vous, monsieur?

— Non... Je me suis chargé d'une commission.

Il quitta M. Marait convaincu que la femme de charge connaissait parfaitement — sauf le prix — les intentions immédiates du commerçant.

Le matin suivant, il dit à Sophie que, s'étant trouvé libre dans la soirée, alors qu'il n'y comptait pas, il en avait profité pour se rendre chez M. Marait. En quelques mots il la mit au courant du résultat de sa démarche.

— La somme me paraît élevée pour ce genre de marchandises, ajouta-t-il; il est vrai que je n'y connais rien.

— Trente mille francs... c'est beaucoup, en effet, monsieur! Mais la clientèle est bonne, le magasin a de l'avenir, et nous emprunterons, s'il le faut, à une société.

"Ah! se dit Aubrun, voilà une réponse qui me démonterait sans mes fortes présomptions. Si on acquiert par un emprunt, ce sera plus difficile et plus long à découvrir."

— Et M. Marait est si pressé de vendre? reprit la femme de charge.

— Excessivement pressé, m'a t-il affirmé. Je crois qu'il conclura l'affaire avec l'acquéreur dont il m'a parlé. Si vous n'êtes pas en mesure d'acheter, vous chercherez plus tard un autre fonds de commece, c'est bien simple!

— Ah! monsieur, ce ne serait pas la même chose pour mon fils! D'abord, il est au courant des affaires de la maison, il connaît la clientèle dont il est aimé, ce qui est beaucoup pour réussir. Et puis, monsieur comprendra que devenir patron de la maison où on est simple employé... c'est bien agréable!

— Je comprends! J'entre dans tous vos sentiments, ma bonne Sophie. Mais qu'allez-vous faire?

— Je vais causer avec mon fils et, s'il est de mon avis, j'irai parler à M. Marait.

— C'est votre affaire! répondit indifféremment Aubrun.

Elle lui raconta, le lendemain, que M. Marait, fort étonné, avait émis des doutes assez blessants sur la réussite d'un projet irréalisable, selon lui, pour une femme qui gagnait péniblement sa vie.

Elle lui avait répondu en parlant de ses économies et d'un emprunt.

— Il a haussé les épaules, monsieur, dit-elle avec une certaine irritation! Cependant, comme il aime mon fils, il m'a promis de ne rien conclure sans me prévenir et m'a laissé trois semaines pour me débrouiller.

— Eh bien, vous réfléchirez.

Il passa la journée à rédiger des notes, en se demandant quelle serait l'invention de la femme de charge pour atteindre son but sans se compromettre, si elle était coupable.

Mais était-elle coupable? Peut être, poursuivi comme M. des Jonchères par une idée, avait-il mis des visières qui l'obligeaient à ne regarder qu'un point.

Néanmoins, bien qu'il eût hâte d'aboutir dans un sens ou dans un autre, il conservait sa marche prudente.

Il était convaincu que cette femme avait de l'argent, car le chiffre de trente mille francs, énorme pour elle, ne la décourageait pas. Si elle savait que, dans bien des cas, on empruntait au Crédit foncier, elle devait savoir également qu'il fallait donner des garanties sérieuses, et le fonds d'un petit commerce paraîtrait-il une garantie suffisante? Mais, selon Aubrun, l'emprunt n'était qu'une manière de parler, une idée passagère, comme transition à une autre idée. Elle avait l'argent et, pressée d'acheter, elle inventerait un moyen rationnel pour en expliquer la provenance.

A la fin de la semaine, un incident parut confirmer ces prévisions; Sophie demanda à son maître de lui accorder un congé de quelques jours.

— Un congé! Etes-vous malade?

— J'ai perdu un cousin éloigné, monsieur, et il faut que j'aille dans le pays où il était établi.

— Est-ce loin?

— Auprès de Blois, monsieur, un petit endroit qui s'appelle Ménars, Monsieurs sait sans doute?

— Non, pas du tout! J'espère que vous ne serez pas longtemps, car votre excellent service me manquera bien.

— Si monsieur veut que je cherche quelqu'un pour me remplacer?

— Ma foi non! la concierge fera ma chambre et je déjeunerai au restaurant. Combien de temps resterez-vous là-bas? Vous vous dérangez pour un cousin éloigné?

— J'y suis obligé, monsieur... car il paraît que je suis sur le testament. L'enterrement a lieu demain; je partirai dans l'après-midi et resterai le moins longtemps possible.

— Ah! si vous héritez... c'est bien différent? Connaissez-vous le montant de l'héritage?

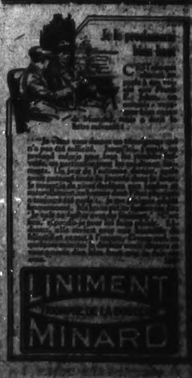
— Non, monsieur; le notaire me dit seulement que je suis légataire universelle.

—Votre cousin était marchand?

—Non, monsieur; mon cousin Rollant était maçon, et patron depuis de longues années.

— Je vous souhaite un bon héritage.

Il eut d'abord l'idée de la suivre, mais le moyen était dangereux, et non moins dangereu-



En Province

THIBAUVILLE

Une des plus charmantes, des plus agréables soirées que nous ayons eues à Thibauville, dans notre salle de paroisse, est sans contredit celle du 30 janvier. Ceux qui y ont participé s'en souviendront longtemps. Pour remercier les personnes des diverses paroisses de la région qui l'ont puissamment aidée à gagner le prix du grand concours de Charité, Mme Maxime Champagne avait mis tout son talent d'organisatrice à préparer à leur intention un programme intéressant, en tout point digne de sa réputation. Elle y a réussi à merveille; car tous se sont montrés enchantés, ne tarissant point d'éloges sur la brillante exécution des diverses parties de ce programme: parties de whist, déclamations, chansons, morceaux de piano, de violon, dialogue et compliments.

La veillée a débuté par une série de parties de cartes dont les vainqueurs ont été, pour les dames: Mme Stan. Phaneuf, qui a reçu pour prix une belle casserole de table, sertie dans un support en métal argenté; pour les messieurs: M. Honoré Therrien à qui est échu en prix un petit caméra. Melle Rosa St-Mars, notre dévouée organiste, et M. Dominique Labbé se sont partagé les prix.

Les congratulations échangées, le calme rétabli, sur la scène dressée pour la circonstance et joliment décorée de tentures et de fleurs, s'est déroulée la partie du programme comprenant la musique, les chants, les déclamations, les saynettes et dialogues dans l'ordre que voici:

1. Morceau de Piano à 4 Mains — Mlles Fed. Duguay et Tr. Langill.
2. Déclamation — Par Guillaume St-Mars.
3. Violon — M. Dolphis St-Mars; accompagnement: Mlle Rosa St-Mars.
4. Chanson Comique — Mme Alb. Allard.
5. Saynette Comique — La Leçon de Grammaire; Personnages: L'institutrice: Mlle Fed. Duguay; La grand'mère: Mlle Marie-Anne Champagne; L'élève: Mlle Mary Neault.
6. Morceau de Piano à 4 Mains — Mlles Gabrielle et Joséphine Grégoire.
7. Chanson — Mme Jos. Gagnon.
8. Piano — L'incendie de Rome: Mlle Irène Langill.
9. Violon — Valse des Adieux: M. Dolph. St-Mars.
10. Saynette — Compliments: Mlles Julie St-Mars, Eugénie St-Mars, Emma Lavack, Antoinette Dupont.

Une distribution de gentils cadeaux, récompenses aux dévouées dames et demoiselles de la paroisse, qui ont à plusieurs reprises vendu des billets pour nos rafles, a terminé cette intéressante séance, à la joyeuse surprise des bénéficiaires. Ainsi encouragées par notre pasteur, elles se remettront avec un entrain plus grand encore à la bosogne, lorsqu'un nouvel effort pour l'église leur sera demandé dans le cours de l'année.

Un lunch délicatement servi à toutes les personnes présentes par les soins et grâce à la générosité de Mme Max. Champagne a couronné cette inoubliable soirée.

Le mercredi, 31 janvier, à 9 heures du matin, M. Michel Huppé, de Ste-Anne, et Mlle Véronique Bérard, de Thibauville, recevaient la bénédiction nuptiale dans nnotre église de l'Enfant-Jésus. Les chants sous la direction de Mme Max. Champagne, Mlle Tr. Langill tenant l'harmonium, ont rehaussé brillamment l'éclat de la cérémonie. M. Godefroy Neault et Mlle Joséphine Huppé faisaient fonction de garçon et de demoiselle d'honneur.

Aux nouveaux mariés nous souhaitons longue vie et prospérité.

Thibauville s'enrichit d'une nouvelle famille: M. et Mme Jos. Gagnon, qui résidaient à St-Boniface. Venus en visite chez M. et Mme Hon. Therrien, ils se sont décidés à se fixer à Thibauville. Ils habiteront au village. Nous leur souhaitons bienvenue et bonne chance parmi nous.

SAINTE-AMELIE

MARIAGE

Le 8 février Louis Ritchot et Lucie Dauphinais s'unissaient par les liens sacrés et indissolubles du "matrimonium" chrétien. Le garçon et la fille d'honneur furent David Roussin et Berthe Deslâuriers. Nous souhaitons bonheur et prospérité à ces nouveaux mariés.

BAPTEMES

Joseph-Adélard-Laurent Ramsay, fils de Joseph Ramsay et de Albertine Bonon. Parrain, Robert Ramsay, marchand; marraine, Virginie Ramsay, assistan maître de poste.

Alice Marion, fille de Joseph Marion et de Marie Callewaert. Parrain, François Beheyt; marraine, Zoé Beheyt.

Georges-Cyril Callewaert, fils de Léon Callewaert et de Cécilia James. Parrain, Bruno Lapère; marraine, Mme Léonie Lapère.

SOIREE

Les hommes appartenant à la Ligue du Sacré-Coeur ont donné une partie de cartes au profit de la Ligue dimanche dernier. Malgré le froid intense et l'apparence d'une tempête de neige, comme cela arrive fréquemment ces jours-ci, il y est venu presqu'autant de monde qu'à la soirée des Enfants de Marie. Comme toujours, il y eut chansons, musique, tirage d'objets, prix et collation dans la soirée.

Prix pour les cartes—Messieurs: 1er prix, Emile Wauthier; 2me prix, Henri Rivière; prix de consolation, Alexandre McDougall. Messieurs: 1er prix, dre McDougall. Dames: 1er prix, Eola Roy; 2me prix, Madeleine Buyse; consolation, Hazel Bathgate.

Tirage d'objets—Un gâteau du plus succulent, superposé, fait de pâte feuilletée et très artistiquement décoré, a été gagné par Alexandre McDougall. Un $5 en or fut décerné à Jean-Louis Corbel pour sa chance aux jeux. Puis une chainette avec médaille scapulaire a été gagnée par Amelda Pinette.

Chansons—M. Owen Cassidy: "Till We Meet Again," "Old Black Joe", "Home Sweet Home". Lucien Trotignon: "Un bal à l'hôtel-de-ville", "Je n'ai pas le temps". Il va sans dire que ces messieurs aux chansons comiques et appropriées ont réjoui leurs spectateurs.

Orchestre—Marshall Crossland, clarinette; William Bathgate, 1er violon; Leeland Bathgate, 2me violon; Eola Roy, piano. Et cet orchestre improvisé, pour ainsi dire, a été fort goûté par nos amateurs en musique, étant donné que les artistes ont su choisir des morceaux de musique pour la circonstance et selon les goûts de l'auditoire. Nous demandons aux uns comme aux autres de bien vouloir continuer à nous faire du chant et de la musique dans nos réunions amicales de la grande famille paroissiale.

Le résultat de la soirée a été de $52.10 pour les fonds de la Ligue. Nous remercions tous ceux et celles qui ont pris une part active dans l'organisation de cette aimable soirée, et nous disons un grand merci aux gens de la Montagne, qui sont venus nous voir malgré la rigueur du climat ce soir-là.

SAINT-PIERRE

Nous sommes heureux de revoir parmi nous M. Ernest Théroux et M. Edouard Hébert, qui étaient en villégiature chez M. Auguste Rougeau, de Giroux, Man. Ils sont revenus tous deux enchantés de leur voyage.

FANNYSTELLE

Le comité des jeunes filles a donné lundi, le 12 février, une soirée dramatique et musicale. Le programme suivant a été exécuté avec beaucoup de succès.

Chant: "Le petit mousse noir", par le choeur de chant. Soliste: Mlle F. Cyrenne; accompagnement: clarinette, Léon Painchaud; cornets, Hermann Arand et Jean Piché; piano, Mlle Alice Mollot.

Drame: "La chaumière bretonne", ou "La malédiction d'une mère". 1er acte.

Piano: "To Spring", par Mlle Alice Mollot.

Chant: "Dieu bénit qui donne", par Gertrude Piché. Accompagnement, Gabrielle Piché.

"La chaumière bretonne", 2me acte.

Déclamation: "Les trois roses", par Mlle Blanche Hamel.

Chant: "Dieu sauve la France". Solo, Mlle B. Hamel. Choeur en quatre parties.

"La chaumière bretonne". 3me acte.

Chant: "Les bruits du soir". Scène pastorale avec choeur à deux parties. Solistes: Mlles B. Hamel, Marcelle Painchaud, F. Cyrenne, L. Painchaud, Marguerite Arnal, Gertrude Dureault et Jeanne Cyrenne.

"O Canada" — "Dieu sauve le Roi."

"La chaumière bretonne," ou "La malédiction d'une mère". — Personnages: Alix Kérouef, veuve d'un pêcheur, Donalda Guilbault; Yvonne, sa fille, Alice Mollot; Anna, amie d'Yvonne, Ant. Painchaud; Madge et Berthe, femmes de pêcheurs, F. Cyrenne et M. Ménard; trois jeunes filles: Blanche Hamel, G. Dureault et L. Painchaud; Madame de St-Aignan, rentière; Marcelle Painchaud; Marquise de Sauvray, Marie Painchaud; Baronne d'Estève, Jeanne Cyrenne; Madame Félicien, Mlle C. Gousseau; Sophie, femme de chambre, Marie Ménard.

Les organisatrices remercient cordialement toutes les personnes, et elles sont nombreuses, qui ont contribué au succès de leur séance, soit en aidant à préparer la salle, soit en prêtant le concours de leurs voix, ainsi que beaucoup d'autres choses, qu'il serait trop long d'énumérer.

Qu'est-ce que l'on montre à tout moment du doigt? — L'ongle.

Quel est le peuple le plus infortuné de la terre? — Le peuple gênois, car il est continuellement dans l'état de Gênes.

ANGLETERRE—

LES FORCES CATHOLIQUES. — Il est consolant de parcourir le volume du "Catholic Directory" pour 1923, et surtout d'étudier les pages où sont récapitulées les statistiques des diocèses d'Angleterre et du pays de Galles. L'Ecosse ne figure point dans les chiffres que nous citerons d'abord. Sur les 11,621 conversions énumérées pour les douze derniers mois, en Angleterre et au pays de Galles, rappelons les chiffres de celles reçues aux diocèses de Westminster, 1,837; Brentwood, 293, et Southwark, 1,104; au total 3,234 pour l'agglomération de Londres et des comtés voisins. Citons encore les diocèses où elles dépassent le millier: Birmingham, avec 1,015; Hexham et Newcastle, 1,127; Liverpool, 1,638, et Salford (Manchester), 1,422. La population catholique de Londres et comtés voisins est évaluée à 452,326, dont 260,000 pour Westminster, 42,326 pour Brentwood (diocèse nouveau) et 150,000 pour Southwark. Les agglomérations catholiques les plus nombreuses sont: Liverpool, avec 390,713; Salford (Manchester), 293,000; Hexham et Newcastle, 227,000 pour une population catholique de 1,956,787. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer des chiffres bien consolants: 432 écoles secondaires avec 46,882 élèves, 1,195 écoles primaires avec 319,308 enfants.

Enfin 2,491 prêtres séculiers et 1,444 réguliers avec 21 évêques et archevêques et 1,948 églises et chapelles; en Ecosse, 7 évêques et archevêques avec 601 prêtres séculiers et réguliers et 425 églises et chapelles.

DEVINETTES

Quelle est la plante qui ne porte ni fleurs, ni fruits, et qui cependant est la plus utile à l'homme? — La plante des pieds.

Que font trois moineaux sur un toit? — Un nombre impair.

En quel temps faut-il jouer aux cartes pour gagner? — Quand on est enrhumé, car alors on est sûr d'avoir de l'atout.

se la pensée d'aller, sur un prétexte, causer avec le fils pour savoir si vraiment sa mère avait quitté Paris.

Après réflexion, il résolut d'attendre patiemment le retour de Sophie Brion et de partir plus tard pour Ménars afin de vérifier si elle avait dit la vérité.

Mais le soir de ce même jour, à sa grande surprise, il reçut la visite du fils Brion, un grand garçon qui se présentait avec assurance, mais dont les manières étaient polies et le visage honnête.

— Pardon, monsieur! je vous dérange.

— Du tout, du tout, entrez donc!

— Je voulais savoir, monsieur, si ma mère est partie aujourd'hui pour Ménars? Chez elle, la concierge n'en savait rien; elle m'a dit seulement qu'elle était sortie. Mais ce n'est pas la peine que j'attende si elle est partie.

— Elle est partie... N'était-ce pas convenu?

— Ma mère hésitait entre aujourd'hui et demain de grand matin, et comme j'avais un mot à lui dire, je suis venu voir...

— Et vous ne l'avez pas accompagnée?

— Mon Dieu, monsieur, je n'ai jamais vu ce cousin, que je croyais mort, d'ailleurs! La présence de ma mère, comme elle me l'a bien dit, suffit largement; et puis, au magasin, on a besoin de moi. Alors, comme ce n'était pas nécessaire, je suis resté.

— Combien de jours, votre mère compte-t-elle rester là-bas?

— Deux ou trois, quatre au plus... Je suis étonné que mon cousin, avec lequel nous n'avions plus de rapports ,ait pensé à nous pour son héritage; c'est bien bon de sa part.

Après le départ du jeune homme, Aubrun demeura longtemps à la même place, absorbé dans une méditation qui n'avait rien d'agréable.

"Elle aurait donc dit la vérité! N'importe! J'irai à Ménars."

X

Pendant qu'Aubrun suivait sa piste avec une confiance à peu près inébranlable, Gertrude recevait fréquemment la visite de son avocat et de Cébronne.

Avec précautions, M. des Jonchères lui apprit que l'affaire passerait aux assises dans le courant de l'été, ajoutant que, selon les plus grandes probabilités, son innocence serait reconnue bien avant la date fixée pour le procès.

— Les assises! murmura-t-elle avec consternation.

— Nous n'irons pas jusque-là, croyez-le bien!

Mais il vit que le coup était terrible et brisait une partie des espérances de la malheureuse femme.

Elle était forte en apparence, mais sa pâleur, son expression qui, de jour en jour, devenait tragiquement douloureuse, indiquaient un fléchissement moral et physique.

En voyant passer les jours et même les semaines, elle avait des accès de désespérance qu'elle combattait courageusement, mais qui laissaient des traces poignantes sur son visage.

Elle ne voulait plus être questionnée et répondait invariablement au juge d'instruction:

— A quoi bon? Je suis innocente, les faits m'accusent, et ce sont les faits que vous croyez. Si vous ne me croyez pas quand je crie mon innocence, pourquoi me croiriez-vous sur d'autres points?

Mme Deplémont, toujours malade, bien que devenue consciente des événements, avait essayé de se lever pour venir auprès de sa fille, mais l'effort ayant provoqué un évanouissement inquiétant, Cébronne imposa sa volonté et l'obligea à demeurer couchée.

Il raconta l'incident à Gertrude qui répondit:

— J'aime mieux ne pas la voir, ce serait déchirant pour elle et... pour moi. Dites-lui de se soigner jusqu'à mon retour auprès d'elle; dites-lui que je lis et travaille, que vos visites bénies me raniment, me consolent de tout. Répétez-lui que j'attends tranquillement la fin de cette cruelle aventure.

— Tranquillement, Gertrude! Je lis dans vos yeux votre douleur grandissante. Vous vous désespérez!

— Non, je ne me désespère pas! C'est impossible avec une tendresse comme la vôtre qui me soutient, me transporte si loin dans une région ensoleillée!

— Pauvre enfant! Je vous aime trop pour ne pas pénétrer dans les pensées que vous ne dites pas... Mais reposez votre esprit dans la région dont vous venez de parler. Que de joies dans l'avenir, Gertrude, quand je vous emmènerai dans la propriété où mon enfance s'est écoulée... Nous y passerons le premier mois de notre union.

— Notre union... répéta-t-elle avec une intonation découragée qui fit tressaillir Cébronne.

Il l'attira à lui et, avec une tendresse inexprimable, porta la main de la jeune fille à ses lèvres.

— Notre union! dit-il avec une fermeté persuasive. Elle sera complète, absolue, plus encore que vous ne le supposez. Vous n'avez pas suivi l'évolution de mes idées, sous l'influence des souffrances de ces dernières semaines. Vous ignorez que votre force d'âme, qui vient d'un sentiment religieux très élevé et très pur, a complété la leçon. Vous achèverez de m'instruire et nous n'aurons qu'une âme, qu'une pensée.

Le coeur de Gertrude battait plus vite en écoutant de telles paroles qui la réconfortaient et lui faisaient oublier le lieu où elles étaient prononcées. Elle pénétrait plus avant dans un caractère loyal, dans une intelligence qui abaissait sa superbe avec simplicité pour aborder franchement des questions que Bernard savait lui être chères.

Elle essayait d'entrer dans les projets d'avenir qu'il lui soumettait et le questionna sur la propriété dont il parlait.

— Est-ce près de Paris?

— J'ai une maison de campagne à vingt minutes de Paris, mais ce n'est pas celle-là. La propriété dont je parle est en Bretagne, sur les bords de la Rance. Nous n'avons jamais voulu la vendre, malheureusement elle est presque abandonnée, quoique la maison soit meublée comme jadis. C'est là que nous irons, dans un cadre ancien qui vous plaira, et loin de tous les vivants.

Elle souriait et se prenait à espérer, mais il n'était pas toujours auprès d'elle et, à chaque nouvelle visite, il avait la sensation que la solitude et le découragement accomplissaient leur oeuvre destructive.

Le lendemain du jour où Sophie Brion avait demandé un congé, Aubrun fut appelé le soir par M. des Jonchères qui causait avec le docteur Cébronne quand le policier arriva.

— Eh bien, Aubrun, vous m'avez écrit que vous suiviez votre piste avec beaucoup d'espoir; c'est bien long, n'avez-vous rien découvert?

— Ma piste est bonne... de plus en plus j'en suis convaincu, répondit Aubrun évasivement.

— Rien de précis?

— Rien.

— Grand Dieu, s'écria Cébronne, et cette malheureuse enfant est en prison! J'assiste à sa douleur sans plaintes, sans récriminations ,mais si terrible que je la vois changer de jour en jour. Si elle tombe malade, si elle meurt, ce seront ces misérables magistrats qui l'auront tuée.

— Bernard, je t'en prie, à quoi penses-tu? Mlle Deplémont n'est pas malade; une certaine dépression est naturelle, inévitable, mais non dangereuse.

— Qu'en sais-tu? Tu n'es pas médecin, répondit brusquement Cébronne; tu ne connais pas le résultat souvent fatal de telles secousses sur un organisme délicat. Il ne faudrait pas que l'épreuve se prolongeât, c'est le médecin qui parle en ce moment. Sans l'énergie, le ressort de son âme d'élite, Gertrude serait déjà très malade.

— Tu t'égares! De grâce, ne grossis pas les faits, répète-toi ce que tu répètes sans cesse à Mlle Deplémont, c'est-à-dire, vois la fin heureuse de cette situation. Nous y touchons peut-être; n'est-ce pas, Aubrun?

— Je le crois.

— Alors, parlez, parlez! s'écria Cébronne dans un élan de douleur irritée.

Aubrun se félicitait tout bas d'avoir exigé le secret sur ses recherches et observait avec pitié les ravages du chagrin sur la forte constitution du docteur. Dix ans avaient passé sur lui et bien que, dans ses occupations habituelles, il conservât son empire sur lui-même, on sentait l'homme énergique sur le point de s'affaiser.

Aubrun se félicitait tout bas écarts de sa vie, avait beaucoup de coeur, il sut le mettre dans le ton de sa réponse.

— Je suis désolé, docteur, désolé de ne pas avancer plus vite et je comprends trop bien votre profonde angoisse, mais je vous assure que, plus que jamais, la prudence est nécessaire. Croyez-en mon expérience, tout va bien! Et j'ai lieu de croire que je touche au but.

— Vous, au moins, vous ne doutez pas de Mlle Deplémont! dit Bernard.

(A suivre)

CHRONIQUE DE SAINT-BONIFACE

A PROPOS D'INCENDIES

C'est avec grand plaisir que nous sommes à même d'annoncer que nos institutions religieuses, n'ayant rien épargné pour se mettre en garde contre tout méfait que pourrait leur jouer la fée électricité, ont fait effectuer des travaux assez importants dans leurs différentes propriétés.

Ces communautés possèdent dès maintenant un certificat officiel attestant que leur installation électrique satisfait aux exigences de la commission spéciale de prévention contre l'incendie.

Faut-il dire que nos compatriotes, Fontaine et Boulanger, furent chargés de ces travaux?

BELLE SEANCE

La triple représentation du Cercle Dramatique de Saint-Boniface au collège, dimanche dernier, a reçu du public le même accueil chaleureux que la semaine précédente au Sacré-Coeur.

"En pleine gloire," de Madeleine, "L'été de la Saint-Martin", de Meilhac et Halévy, "Embrassons-nous Folleville", de Labiche, forment un joli ensemble; nous félicitons le cercle de ce choix. S'il persévère dans cette note spirituelle et élégante (et tout nous autorise à croire que tel sera le cas) il a droit aux meilleures marques d'encouragement.

Les acteurs nous ont paru mieux en scène que lors de la "Petite Maud" et de "La lettre chargée"; c'est progrès qui devra être constant. Un groupe d'amateurs peut ainsi se former un public stable et éclairé, capable de mieux apprécier d'une représentation à l'autre [illegible]

L'UNION METISSE

Les parties de cartes de l'Union Nationale Métisse sont un succès et deviennent de plus en plus populaires. Nous avions 15 tables, vendredi dernier, et nous espérons en avoir 20 vendredi prochain, le 23 courant. Nous aurons encore un prix de choix pour la loterie.

Les gagnants de la dernière partie furent: Dames: 1er prix ($2.00) Mme Ed. Gobeil; prix de consolation, Mlle Jeanne Gingras. Messieurs: 1er prix ($2.00) M. Whiteway; prix de consolation, M. Ruel.

Le prix de la loterie, un superbe fer à repasser électrique, don de M. A. de la Giclais, gérant de la Winnipeg Trustee Co. of Canada, fut gagné par M. Roger Goulet.

Nous rappelons à nos amis que les recettes de ces parties de cartes servent à défrayer les frais du monument commémoratif que nous faisons ériger à Saint-Norbert, à l'endroit même où fut élevée la fameuse barrière en 1869, qui avait pour but de barrer la route aux envoyés du gouvernement canadien, lequel voulait s'emparer de l'Ouest avant que le transfert ne fut effectué et sans consulter les gens du pays.

Le Comité historique.

INCENDIE DE L'HOTEL C. N. R.

L'hôtel C. N. R., situé au coin des rues Taché et Dumoulin, à Saint-Boniface, a été complètement détruit par le feu, mercredi dernier, à 3 heures du matin. Cinquante hommes, femmes et enfants en légers costumes de nuit et au milieu d'une tempête de neige épouvantable, ont été obligés, en sautant par les croisées, de se sauver à travers les rues, les uns chez des amis, les autres à l'hôtel Québec et au café Montaldo.

Le bâtiment, estimé par M. Arthur Horance, propriétaire et directeur du Club Athlétique, à $25,000, n'est assuré que pour $13,000. Cette construction est totalement perdue, y compris l'ameublement, les vêtements et les ustensiles de ménage des locataires. Le tout est estimé à $50,000.

M. Alphonse Destine et sa fille, les plus sérieusement blessés dans cette fuite du sauvetage, sont à l'hôpital, ainsi que le pompier Henri Gauthier, du poste d'incendie No 2 qui s'est percé le pied en marchant sur un clou.

M. G.-N. Brosseur et sa femme, qui appartiennent à une famille belge dont l'un des membres, M. Irébric, fait partie du corps diplomatique, en Belgique, purent se sauver avec quelques bijoux seulement. Tout le reste, argent, papiers et valises contenant différents documents, fut la proie des flammes.

Tous les autres sinistrés eurent le même sort. Voici leurs noms: MM. Arthur Horance, sa femme et son enfant; Arthur Bidoul, sa femme et sa fille; Camille Gevaert et sa femme; Alfred Lilley et sa femme; W. Brown et sa soeur; Alphonse Bennet et sa femme; Henry Prud'homme et sa femme; Adolphe Van Reeth, sa femme, son enfant et deux pensionnaires; G. Brasseur et sa femme; Art. Gervais, sa femme et deux enfants; E. Langedoc et sa femme; L. Martel, sa femme et trois enfants; R. Ondin et sa femme; Henri Clément; Alph. Destine, sa femme et sa fille; A. Chouinard, sa femme et son enfant; Madame Bousquet.

RETOUR D'EUROPE DU REV. FRERE JOSEPH

Parti pour assister, à Bruxelles, en Belgique, à un congrès international d'instituteurs, le Rév. Frère Joseph supérieur de l'école Provencher, nous est revenu après une absence de plusieurs mois, avec l'indication que, là bas, en France et en Belgique, la reconstitution des pays dévastés se poursuit avec une rapidité incroyable.

Son retour a coïncidé avec l'assemblée des membres de la commission scolaire réunis pour procéder au choix d'un architecte pour la prompte reconstruction de leur école détruite par le feu le 4 janvier. Les adjudications devront être prêtes le 25 février. Les appareils de chauffage et d'éclairage seront l'objet d'une soumission à part.

PARTIES DE CARTES DES FORESTIERS CATHOLIQUES

Voici les résultats de la sixième partie de la deuxième série de cartes des Forestiers Catholiques:

Dames—Prix de cartes ($2.00) gagné par Mme V. Bourbonnière (14 parties sur 24). Mme Bourbonnière a détaillé avec Mme Talbot et Mme Albert Turgeon.

Messieurs—Prix de cartes ($2.00) gagné par M. Z. Berriault (17 parties sur 24). M. Berriault a détaillé avec M. J.-Alfred Pelletier.

Le premier de râfle ($1.25) fut gagné par M. Arthur Levêque. Le deuxième prix de râfle (75 sous) a été gagné par M. Arthur Renaud.

Il y a encore une partie à jouer pour finir la série du jeudi. Mlle Léonida Faucher est en tête de la série du jeudi, avec 81 parties sur 144 parties jouées. M. Zacharie Berriault est en tête de cette même série du jeudi, du côté des messieurs, avec 88 parties sur 144 parties jouées.

PARTIE DE DIMANCHE DERNIER

Dames—Prix de cartes ($2.00) gagné par Mlle Célina Lachance (18 parties sur 24). Messieurs: Prix de cartes ($2.00) gagné par M. Michel Normandeau (16 parties sur 24). Le premier prix de râfle ($2.00) fut gagné par Mlle Laura Houle, qui a détaillé avec M. Wilfrid Levêque. Le deuxième prix de râfle ($1.00) fut remporté par M. Ed. Marcotte. Encore une partie à jouer pour finir la série du dimanche.

Mme Eugène Lachance est en tête de la série du dimanche, avec 86 parties sur 144 parties jouées. M. Zacharie Berriault est en tête de cette même série du dimanche, avec 86 parties sur 144 parties jouées.

Jeudi prochain, dernière partie de la deuxième série du jeudi. Dimanche prochain, dernière partie de la deuxième série du dimanche.

Jeudi, le 1er mars, et dimanche, le 4 mars, deux nouvelles séries commenceront. C'est dire qu'il n'y aura pas d'arrêt entre les deux séries qui finissent et les deux nouvelles séries qui commencent.

[illegible]

Georges L'OVERIN. [illegible]

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LE MAIRE LAURENDEAU DEMISSIONNE

Son Honneur le maire Laurendeau a résigné. On savait que sa lettre était entre les mains du greffier depuis quelques jours. Samedi, on disait que Son Honneur consentirait à revenir sur sa décision. Il n'en a rien été.

Comme Dame Rumeur attribuait à cette retraite de la po-



litique municipale des motifs autres que ceux allégués par le docteur Laurendeau, ce dernier a cru bon de tirer les choses au clair. Il n'y a pas été de main morte. "Si quelqu'un croit que j'ai une autre raison que celle d'une santé défectueuse pour quitter mon poste, qu'il vienne de l'avant et le déclare. Si quelqu'un croit que j'ai manqué à mon devoir, qu'il vienne le dire; si quelqu'un croit devoir m'accuser, qu'il le fasse. C'est le temps."

Ces remarques furent accueillies par un profond silence. Dame Rumeur en prenait pour son rhume.

C'est à l'unanimité que le conseil a accepté la résignation du docteur Laurendeau.

Une élection aura lieu aussitôt que possible pour donner un successeur au docteur Laurendeau.

DEUX DEMISSIONS

Le conseil accepte la démission du Saint-Boniface s'est réuni lundi dernier, 12 février, dans la salle habituelle de ses réunions et, après lecture du procès verbal de la dernière séance, passe à l'ordre du jour.

Le conseil accepte la démission du capitaine Drapeau, du poste d'incendie No 1, et celle de M. J.-A. Chabot, inspecteur de la santé et des licences de la ville. M. Drapeau a motivé sa résignation par l'exposé des différents troubles survenus dans son département portant atteinte à la discipline et à la bonne direction du service d'incendie. Pour légitimer sa détermination et éloigner tout sous-entendu, le Capitaine Drapeau cite les noms des fauteurs de troubles qui l'obligent à se retirer. Rappelé deux fois devant le conseil et malgré l'intervention de l'échevin Daoust tendant à lui faire retirer sa démission, M. Drapeau persiste dans sa résolution. Quant au pompier Boivin qui, lui aussi, avait donné sa démission, il lui fut conseillé de la retirer à cause de sa demande faite pour entrer au service de la police.

Le nouveau chef des pompiers, M. Thomson, présente le pompier Gladu pour remplacer le Capitaine Drapeau au poste No 1, et le pompier Rogers comme capitaine au poste No 2, ainsi qu'une demande pour deux nouveaux auxiliaires et l'acquisition d'une auto; mais, sur l'intervention du maire, le Dr Laurendeau, sa requête n'est pas prise en considération.

L'ouverture de la succession à la charge d'inspecteur de la santé et des licences, apportée par la démission de M. J.-A. Chabot, donne lieu à un incident. Sur l'opportunité de confier cette charge à l'un des employés de la ville, les échevins Wilson et McFayden s'élèvent bruyamment contre cet acte de prétendu favoritisme, selon eux contraire aux usages d'une administration impartiale et demandent, en élevant un peu trop la voix, que cet emploi vacant soit affiché pour être rendu de revendication publique. Ces deux échevins sont rappelés à l'ordre par le maire, le Dr N.-A. Laurendeau.

Une adresse de sympathie à Mme J.-C. Dunbar, à l'occasion de la mort de son époux, est exprimée par M. Wilson et secondée par M. Daoust.

Monsieur le maire reçoit avis de l'échevin Wilson d'une motion qu'il portera au conseil et dans laquelle il demandera que le traitement du magistrat de police, M. Dubuc, soit réduit de $125 à $80 par mois. Suit une discussion sur le paiement des licences, avec comparaison entre le système employé par Winnipeg et le nôtre.

A la demande de l'échevin Hébert, un ajournement sur différentes affaires financières et autres, ayant trait aux rapports des auditeurs, est porté à la prochaine séance du conseil.

Puis, à la suite d'un examen rétrospectif fait par la ville dans les différents contrats qu'elle a donné, en découvre qu'en 1914, Saint-Boniface a payé, pour pavages, un excédent de $4,500 à la Bitulithic Company of Canada. Cette constatation est remise entre les mains de MM. Conde et Taylor, les nouveaux avocats de la ville.

Dans la même séance, l'échevin Wilson présente une motion tendant à rayer de la liste de protection et de secours tous les ouvriers qui, s'adressant à la ville à titre d'assistance, se relâchent à tel point dans l'ouvrage qui leur est désigné, qu'ils ne fournissent plus qu'une somme de travail dérisoire. Cette motion est secondée par l'échevin Holden et les contremaîtres sont invités à agir avec sagesse et discernement.

Une note de $24.90 présentée par la société Allaire et Bleau pour fourniture de fer, ainsi que celle de la compagnie Briggs, de $14.89 pour la même cause, ont été acceptées.

L'échevin Doucet demande à ce que les marchands ambulants vendant dans la ville des marchandises au profit des maisons ne payant pas d'impôts à St-Boniface, soient taxés à $100 par an, au lieu de $25.

L'avis du secrétaire de mairie aux habitants de Saint-Boniface pour vente de taxes des propriétés dont les impôts n'ont pas été payés, a été fixé au 12 avril prochain.

Le conseil décide d'actionner M. T. Morin, 501, ave. Bannatyne, Winnipeg, pour lui faire payer les $400 de dommages faits tant au char qu'aux échelles du poste d'incendie No 1, à la suite de la collision survenue entre les deux voitures, le 21 novembre dernier, au coin de l'avenue Taché et de la rue Bertrand.

Ensuite, conformément à une étude déjà faite sur les moyens à employer pour prévenir les dangers d'incendie, l'échevin McFadyen présente une motion consistant à imposer, de gré ou de force, à toute maison d'institution et à toute bâtisse importante, une allée de 12 pieds de large dans leurs rebords, pour permettre aux pompiers, en cas d'incendie, d'amener leurs voitures et de dresser aisément leurs échelles. C'est là un point capital à mettre, au besoin pour l'obtenir, entre les mains de MM. Conde et Taylor, les avocats de la ville.

Enfin, Monsieur le Maire, le Dr N.-A. Laurendeau, lit un rapport de la Société d'Horticulture de Saint-Boniface et de Norwood dont le budget, contrairement à celui de beaucoup d'autres, se trouve être en excédent de $322 pour l'année 1922. Une adresse de félicitations est passée, par le conseil, à cette société qui n'est pas seulement un modèle d'organisation et de succès, mais un sujet d'embellissement pour la ville.

RETOUR DE VOYAGE

M. et Mme Antonio Labelle nous revenaient samedi dernier d'un voyage de trois semaines dans l'est.

DE PASSAGE

Les amis de M. Jean Préfontaine étaient heureux de l'avoir parmi eux dimanche dernier.

REMERCIEMENTS

Les familles Napoléon, Jean-Baptiste, George, Louis, Eugène et Edmond Levêque remercient beaucoup tous ceux qui ont sympathisé avec elles, dans le deuil qui les frappe par la mort de M. François Levêque.

'Ca passe, Ca passe'

Les théories de Coué

M. Emile Coué fait énormément parler de lui à l'heure actuelle.

Son portrait paraît plusieurs fois la semaine dans les grands et les petits journaux, ses "guérisons" sont fidèlement rapportées chaque jour, et chaque jour aussi l'on explique sa méthode.

Nous ne sachions pas que M. Coué s'en plaigne. Sans qu'il lui en coûte un sou, il lui est fait une réclame qui représente toute une fortune.

Tout le monde connaît aujourd'hui le système Coué.

Monsieur Coué enseigne à ses semblables l'art de se guérir de leurs souffrances physiques et morales en répétant "ça passe, ça passe".

"Vous souffrez? dit-il, physiquement ou moralement, d'un malaise particulier ou général? — Matin et soir, et plusieurs fois même, au cours de la journée, répétez cette phrase: "Tous les jours, à tous points de vue, je vais de mieux en mieux".

"Essayez, et vous reprendrez confiance, et le mieux s'ensuivra, et vous redeviendrez un être normal fort, joyeux, sociable et bon."

Pour qui sait l'influence de l'imagination et de la volonté sur la santé physique ou morale, et la force que donne la confiance pour résister aux assauts de la maladie, il n'est pas étonnant que la méthode Coué produise certains résultats heureux.

Ce système de confiance ou d'optimisme n'est du reste nouveau que dans sa formule; tous les médecins ont vu des malades guérir par confiance et volonté de vivre, d'autres se laisser mourir par découragement.

Mais Monsieur Coué veut être autre chose qu'un professeur d'optimisme.

Il a la prétention d'avoir découvert une psychologie nouvelle, laquelle contredit des données scientifiques généralement admises et s'oppose à la théorie de la responsabilité morale telle qu'enseignée par l'Eglise Catholique.

Et c'est ainsi que son cas nous intéresse.

D'après la philosophie et la théologie catholiques l'homme a le pouvoir de faire le bien ou le mal et il a une conscience qui lui dit s'il fait bien ou fait mal. Cette conscience est développée par l'éducation et c'est le rôle de l'Eglise du Christ d'implanter en nous des principes de morale qui, à l'heure des décisions, se présentent naturellement à notre esprit. Celui qui suit ces principes arrive par sa fidélité à la vie éternelle; celui qui s'en éloigne est responsable de sa propre perte. La faculté qui en dernier lieu est souveraine en nous, d'après St. Thomas d'Aquin, le prince des philosophes et théologiens catholiques, c'est la volonté, laquelle peut percevoir le bien et le mal, et choisir définitivement entre les deux.

La philosophie de Coué est absolument à l'opposé de cette conception catholique de la moralité.

Voulant prouver théoriquement que toute maladie, même les blessures, même les maladies causées par des microbes, peuvent être guéries par auto-suggestion, il part de ce principe, mis à la mode par le philosophe allemand von Hartman, qu'il y a en nous deux "moi": un "moi" conscient, et un "moi" inconscient.

Le "moi" conscient, d'après Coué, est celui que nous percevons par les sens. Le "moi" inconscient est celui qui à notre insu dirige les fonctions physiques de notre corps et le travail de notre esprit.

Au point de vue physique, dit-il, c'est l'inconscient qui vous mène. Il y a en nous des forces inconscientes qui travaillent à garder le système en bon état. Ces forces, cependant, peuvent être activées et même dirigées par l'imagination au moyen de l'auto-suggestion. En répétant souvent "ça passe, ça passe", ou "Tous les jours, à tout point de vue, je vais de mieux en mieux" l'imagination est ébranlée et agit sur les forces inconscientes, les poussant à exercer leur influence sur un point particulier désiré.

Coué donne comme preuve de cette théorie le fait suivant: "Une jeune fille souffrait d'une hémorragie à la suite d'une extraction de dents. Je la regarde fixément et lui suggère que l'hémorragie cessera dans deux minutes. Puis j'attends. Au bout de quelques instants l'hémorragie cessa. Je regarde dans sa bouche et un caillot de sang s'est formé dans la cavité de la dent."

Au point de vue moral, dit encore Coué, c'est l'inconscient qui est suprême. Il y a en nous des forces qui à notre insu nous poussent à faire telle et telle action. Ce sont elles qui nous mènent. La volonté n'a pas de pouvoir absolu sur elles. L'imagination seule, excitée par la suggestion, peut les diriger dans un sens ou dans l'autre. Ainsi nous ne pouvons faire une action regardée comme bonne qu'en autant que par la suggestion nous décidions les forces inconscientes qu'il y a en nous, à se diriger vers le bien. Si l'imagination ne réussit pas, [illegible] gique, ces théories ne tiennent debout.

Il n'y a point de doute que les maladies d'imagination peuvent être guéries par suggestion. Mais combien de malades atteints d'une maladie organique se voient dépérir bien que toute leur imagination et toutes leurs ressources d'esprit soient tendues vers la pensée de guérir?

Et au point de vue moral quand nous faisons le bien ou le mal, notre conscience nous dit que nous sommes responsables, tandis que la révélation divine n'a jamais cessé d'affirmer que nous sommes maîtres de nos actions, que nous en portons, malgré certaines tendances inhérentes à notre nature déchue, l'entière responsabilité.

Les théories de Coué pourront avoir une vogue passagère dans ce pays où tout ce qui est nouveau attire. Mais cette petite lumière s'éteindra vite. Elle a contre elle des siècles de recherches scientifiques, l'enseignement de l'Eglise, la doctrine des Livres Saints.

J.-M.-E. OLIVIER, C. P.

Parlons-nous français ou patois?

Conférence de M. Prince au cercle La Vérendrye

Révérend Père Aumônier,

Monsieur le Président, Camarades,

Savoir ce que nous parlons! Français ou patois: Nos ennemis maintiennent que c'est du jargon et encore, un horrible jargon qui n'a pratiquement rien de commun avec le français. Ceux-là sont les radicaux; ils ne sont pas dangereux et leurs attaques sont faciles à repousser.

Viennent ensuite ceux qui moins violents mais plus pervers maintiennent que notre langue fut autrefois littéraire mais ne l'est plus; elle est maintenant un patois. Nos amis viennent enfin; ceux qui veulent que le parler du Canadien-français soit celui de Bossuet, de Corneille et de Racine.

Combien de nous se sont-ils arrêtés déjà pour se demander laquelle de ces trois écoles a raison? Combien de nous ont pensé sérieusement à ce qu'est la langue chérie que nous parlons? Devant l'ennemi anglais nous accusant de parler un jargon ou plutôt du "French Canadian patois", sommes-nous assez bien armés pour nous défendre? Sommes-nous capables de répondre surtout au français de France nous accusant lui aussi de parler "patouâs"?

Les objections qui m'ont été souvent soumises à ce sujet par nos compatriotes de langue anglaise en ont souligné pour moi l'importance et je me suis bien souvent demandé quelle de trois écoles désignées avait raison. J'en arrivais toujours à la même conclusion: nous ne parlons certainement pas un jargon, nous ne parlons certainement pas un patois, nous ne parlons certainement pas non plus la langue des grands classiques telle qu'ils la parlaient eux-mêmes.

Alors que parlons-nous?

L'erreur des Anglais du pays affirmant que nous parlons un jargon contient sa propre réfutation: c'est l'assertion d'un ignorant fanatique et aucun personnage sérieux, même ennemi du français au Canada, n'y fait attention. Aucun jargon, en effet, n'a la douceur, la pureté d'accent et la souplesse de la langue du Canadien; aucun jargon n'est répandu et parlé d'une façon aussi homogène sur un si grand continent par un peuple aussi nombreux, car en incluant les Franco-Américains, nous avons une population d'au-delà de quatre millions.

Dans les deux autres écoles, il y a du vrai et il y a du faux.

Nous avons des expressions pittoresques qui ressemblent beaucoup à des expressions de terroir et de patois, et de l'autre côté, nous avons une douceur d'accent et de prononciation qui évoque à juste titre les grands classiques.

Maintenant pour savoir jusqu'à quel point nous parlons le français soit classique, soit populaire, soit patoisant, il est bon de savoir notre origine, quels étaient nos ancêtres? Etaient-ce des habitants des villes, instruits ou ignorants? Etaient-ce des habitants des provinces, encore une fois instruits ou ignorants?

La plus grande partie des émigrants venus sous la domination française venaient du nord, du centre et de l'ouest de la France. On put retracer quatre mille huit cent quatre-vingt-quatorze émigrants jusqu'à leur province d'origine. (Voir le tableau de l'abbé S.-A Lortie Bulletin du parler Français au Canada tome 11 p 18). Or de ce nombre six cent vingt-et-un venaient de l'Ile-de-France. Les autres étaient surtout des Normands, ensuite venaient les Poitevins, les Aunisiens, les Saint-Ongeois et les Angevins, les Picards, les Champenois, etc. Les six cent vingt-et-un émigrants de l'Ile-de-France parlaient le français sans doute, mais les autres? Ils venaient des provinces les plus patoisantes de France. Toutefois, cela ne veut pas dire que tous n'entendaient pas le Français, car même s'ils ne venaient pas des villes de provinces ils entendaient certainement pour la plupart, la langue officielle de France: l'instruction primaire étant plus répandu qu'on ne le croit à cette époque. Cependant, cela n'empêche pas que le patois était la langue usuelle des paysans et plusieurs d'entre eux n'en connaissant pas d'autre.

Dans la Normandie, d'où est venu la plus forte proportion de nos ancêtres, le patois comme langue usuelle, s'est conservé admirablement pur jusqu'à nos jours. Il parait dons impossible que quatre ou cinq mille habitants de la province française soient venus au Canada sans emporter avec eux quelque chose des parlers de leur terroir.

Il ne faut pas non plus exagérer: la connaissance du français qu'avaient un bon nombre d'habitants venus au Canada au XVIIème siècle explique très bien la disparition rapide du patois et la prédominance du français non seulement comme langue officielle de la colonie, mais aussi comme langue usuelle.

Il est certain qu'au commencement de la colonie, les divers patois étaient couramment parlés par les paysans dont il marque l'origine. S'il en eut été autrement, il serait impossible d'expliquer comment sont venus dans notre parler, ces locutions, ces mots qui sont picards, normands, champenois, etc, que l'on retrouve dans nos campagnes.

Permettez-moi de citer M. Adjutor Rivard (Les Parlers de France au Canada p. 18). Comment, dit-il, et d'où nous serait venue cette élocution, dont on est pas sûr que ce soit un accent tant ses traits sont flous et ses caractères indécis, mais qui parait être le résultat de divers accents provinciaux incorporés au français, et qui, tantôt normande, tantôt bériaude, saint ongeoise au commencement d'un mot et picarde à la fin ne laisse cependant pas de rappeler toujours la prononciation de l'Ile-de-France sans jamais y ressembler complètement. Il y a donc pas à le nier les premiers colons du Canada employaient le patois comme langue usuelle, et le français comme langue officielle. Ce point établi, pour avoir une idée claire de la langue que nous parlons, il faut se demander et trouver quelle influence eurent les dialectes français sur notre parler? Remarquez bien que par dialecte, nous entendons ici ceux qui méritent d'être français, ceux de la langue d'ouil, car c'est d'elle qu'est né le français. Or les dialectes de la langue d'ouil étaient parlés par les habitants du nord, de l'ouest et du centre de la France D'OU SONT VENUS NOS ANCETRES.

Demandons-nous maintenant comment notre langue a surgi; comment elle a prédominé sur tous ces dialectes, et nous pourrons voir jusqu'à quel point elle a été modifiée, si elle a perdu sa pureté de lexique, de phonétique ou d'accent et enfin de syntaxe.

Comment les patois importés de France ont-ils disparu? Car il n'y a pas à en douter l'uniformité du langage canadien ne donne en aucun endroit à reconnaitre ci du normand, là de l'angevin et ailleurs du picard. La syntaxe surtout en est uniforme d'un bout du pays à l'autre. Il est bien évident que notre langue a pour fond le français, si non le français classique, du moins le français populaire. La preuve en est bien simple; n'importe qui parlant le français, instruit ou ignorant, de France ou du Canada, se fait comprendre des Canadiens d'un bout du pays à l'autre et les comprend lui-même, et il n'a jamais besoin d'employer d'autre chose que du français pour arriver à ce but.

Comment, encore une fois, cette transformation du parler des premiers colons s'est-elle réalisée, et comment s'est-elle réalisée si rapidement?

La chose est peut-être plus facile à expliquer et beaucoup plus naturelle qu'on ne le pense. En effet, si d'une part nous l'avons vu plus haut le grand nombre savait le français, l'ayant appris dans leurs cours d'instruction primaire et plusieurs, surtout les hommes influents l'employaient comme langue usuelle. Enfin, il y avait aussi des gens cultivés, qui eux avaient une influence prépondérante. C'étaient: les officiers de l'administration, les membres du clergé et les missionnaires. Or, dans tout pays naissant et guerroyant toujours, le peuple se trouve en contact continuel avec ces personnages. Car, dans les expéditions contre les ennemis et les sauvages, les soldats étaient commandés par des officiers français et en temps de paix, leurs relations pour le commerce ou autre fin les ramenaient sans cesse à Montréal, Québec ou Trois-Rivières qui étaient des centres de vie française.

Enfin, l'instruction primaire était TRES REPANDUE au Canada sous la domination française et cela, même dès les premiers temps de la colonie; les enfants étaient confiés à des maîtres français, le peuple en fréquentant ses églises était en relation avec des prêtres français et recevait leurs instructions.

Il est donc bien naturel que dans de telles circonstances, le français devait dominer, et dominer rapidement, parce que la population était peu considérable, les groupements plus intimes et les rapports plus fréquents entre les patoisants et ceux qui parlaient le français. "Rapidement aussi, dit M. Rivard, parce que chaque patois ne se trouvait pas ici isolé; si l'on excepte quelques groupes, qui durent se dégager assez tôt, Picards, Normands, Ferriauds, Angevins, étalent mêlés, destinés à se fusionner pour donner naissance au type canadien." J'ajouterai que si les dialectes français avaient déjà donné naissance au français en France où ils étaient laissés à leur évolution naturelle, pourquoi n'en eut-il pas été de même ici où tout les dirigeait vers cette évolution?

Cette domination soudaine du français a évidemment laissé à notre parler quelques touches, quelques traits de ces patois qui lui ont donné le jour. Toutefois, ces formes dialecticales que nous avons gardées disparaissent les unes après les autres et notre français évolue vers le français littéraire, et cela sans difficulté, parce que notre syntaxe sans être la syntaxe classique, en a toujours été très près.

Devons-nous nous féliciter de cet acheminement vers le français du jour? eJ crois avec M. Rivard qu'il est permis de le regretter, car, dit-il, ces mots du parler ancestral nous sont chères; les plus légitimes et les mieux venus de nos vieux mots patois, nous voudrions les conserver et qu'ils fussent admis dans notre littérature. Car ces patois sont vénérables, et c'est un plaisir d'en retrouver le souvenir sur nos lèvres. Mais remarquez, camarades, que notre conclusion n'est pas que nous parlions un patois, mais bien le français; un français régional, si vous le voulez, mais un français aussi beau et aussi pur que celui de la classe populaire et bourgeoise française qui a reçu une éducation ordinaire.

Jusqu'à quel point avons-nous gardé du patois dans notre parler? Dans notre lexique? Quelques mots, très usités cependant; tels sont: berlander, bacul, catalogne, chouler, fafiner, gravois, jouquer, tout recopié, tocson (grossier), tondre, endormitouère, ripe, trâlée, etc., pour la plupart mots normands.

Permettez-moi une dernière citation de M. Rivard: "C'est un paysan de France tout recopié, avenant, gingeolent, un peu bagouillard; à coeur de jour tout d'une bauche, sans décesser il travaille, pousse le gondendard, berdassa, soigne ses poules qui s'accouvent, engrange sa récolte dans la tasserie, mange sa frigousse, le soir venu, et quand l'endormitoir le prend, bien qu'il ne soit pas casuel s'abrie chaudement sous la catalogne; s'il n'amasse pas guère d'argent il a toute une trâlée d'enfants qui parlent comme lui... Et rien de tout cela n'a couleur anglaise et tout cela est emprunté au bon, au pittoresque, au savoureux patois français, plus régulier dans son évolution que la langue officielle de Paris."

L'exemple donné par M Rivard est saturé de patois pour démontrer quelles sont nos expressions et il n'y a pas un Canadien qui en mettrait autant en une description si courte. Notre lexique est bien composé d'un vieux fond de français avec ici et là des débris de patois et près des villes ou dans les villes quelques anglicismes. La phonétique du Canadien ressemble beaucoup à son lexique, les sons et les prononciations les plus communs entre les différents dialectes ont persisté: ceux qui ne sont pas caractéristiques d'une province. De là vient la grande uniformité de notre prononciation.

Enfin, la syntaxe est entièrement française. Ici permettez-moi de vous donner quelques lignes des rapports que les membres de la mission Fayolle ont fait sur notre compte une fois de retour en France:

"Montréal, Québec sont des villes admirables, plus civilisées peut-être que Lyon et Poitiers, leurs équivalentes françaises. La campagne respire partout l'aisance. Les jolies maisons de bois, d'un goût simple et élégant, qu'habitent les cultivateurs, ne ressemblent en rien à nos maisons de paysans. Le confort y est poussé très loin. Il faut aller dans les pays où nous conduit l'auteur de Maria Chapdelaine pour retrouver une existence primitive et rustique. Partout aussi des universités importantes, des centres d'instruction, des livres et le goût non de la haute culture peut-être mais de même de la vie intellectuelle. On parle bien le français et l'on pense bien au Canada français."

"Monseigneur Landrieux, le sympathique évêque de Dijon, nous a mieux saisi sur le vif. Son témoignage peut paraître flatteur. Au fond, il est plus juste. Nos lecteurs le constateront facilement. Trois tranches de la prose si naturelle et si vivante du distingué prélat suffiront à les édifier. On ne peut rapporter d'un voyage aussi rapide que fut le nôtre que des impressions... On croit rêver lorsqu'on aborde le Canada sur les livres du Saint Laurent. Après avoir flotté sept jours durant, sur l'océan, et passé par New-York, où l'on se sent vraiment dépaysé, dans un autre monde, on a conscience d'être loin, très loin de la France, et voilà que soudain, à Montréal, à Québec, on la retrouve. Avant qu'on ait le temps de réfléchir, de s'orienter, on éprouve la sensation de rentrer chez soi. C'est à l'oreille, le son familier de notre langue..."

"Nous arrivons à Montréal à 9 heures du matin, par un temps magnifique Aussitôt commence une série de réceptions, de visites et de banquets, qui sera très fatigante parce qu'ininterrompue, d'autant plus qu'une lourde vague de chaleur passe sur l'Amérique... La première sensation est un peu troublante. Sommes-nous en France ou au Canada, sur les bords du Saint Laurent ou sur ceux de la Seine, à Montréal ou dans quelque ville de Normandie? L'illusion est complète, car les souhaits de bienvenue qu'on nous adresse sont exprimés dans le français le plus pur, toutes les mains se tendent et tous les visages sourient. Ce sont bien les membres d'une même famille qui se retrouvent, se reconnaissent, se félicitent et demandent des nouvelles en parlant à la fois du passé et du présent... A l'heure des discours (le maréchal estime évidemment qu'il y en eut beaucoup trop), et tant que nous serons en terre "française" nous entendrons souvent de belles harangues que la Sorbonne applaudirait.. Nous sommes tous frappés de l'éloquence des orateurs canadiens. Ils parlent... comment dire? Ce n'est pas de la pompe et de la grandiloquence, mais de la solennité mêlée de respect. C'est la langue du XVIII siècle aux belles périodes cadencées. Les orateurs sacrés du grand siècle devaient parler ainsi du haut de la chaire. "Vous savez le français mieux que nous", leur dira tout à l'heure l'un des nôtres."

Voilà camarades ,la réponse à la grande question: que parlons-nous? Nous parlons un français bien pur et uniforme.

Avant de clore, camarades, permettez-moi d'attirer votre attention sur ce que sont les patois ou les dialectes français. Plusieurs les confondent avec du jargon ou du français dégénéré. L'erreur de ceux-ci est grande; le patois, c'est la langue du père, la langue du pays, la langue de la patrie! "Le patois, c'est la langue native, la langue vivante et nue", disait Charles Nodier. Les patois sont les nobles ancêtres, les pieux parents de Sa Majesté la Langue Française! Ne rougissons donc pas d'en trouver quelques traces sur nos lèvres! Armons-nous plutôt de ces preuves indiscutables de l'authenticité de notre langue! Redoublons de courage et de force dans notre lutte pour la conservation du doux parler de France au Canada!

Merci Camarades.

Paul PRINCE.

LES "PRIX D'ACTION INTELLECTELLE"

LES MEMBRES DE JURY—

La reconnaissance des jeunes littérateurs canadiens-français est acquise aux membres du jury des "Prix d'Action Intellectuelle" qui ont accepté avec plaisir et bonne grâce la tâche d'examiner les manuscrits et volumes recueillis par le secrétariat général de l'A. C. J. C.

SECTION DE LITTERATURE—

M. le chanoine Emile Chartier, vice-recteur de l'Université de Montréal, licencié ès-lettres; R. P. Louis Lalande, S. J. prédicateur et recteur du Collège Sainte-Marie; M. l'honorable Edouard Fabre-Surveyer, juge de la Cour Supérieure de Montréal; M. Gustave Baudouin, notaire, membre de la SOCIETE HISTORIQUE DE MONTREAL, secrétaire général de L'ASSOCIATION DU NOTARIAT CANADIEN M. Oswald Mayrand, rédacteur à la PRESSE de Montréal.

SECTION DE NARRATION FRANCAISE—

M. l'abbé Philippe Perrier, docteur en théologie, président de la LIGUE D'ACTION FRANCAISE, curé du Saint-Enfant-Jésus; Frère Marie-Victorin, des E. C. littérateur, docteur en sciences et professeur à l'Université de Montréal; Dr Joseph Gauvreau, régistraire du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec; M. Raoul de Lorimier, avocat, littérateur; M. Adélard Leduc, avocat.

SECTION DE POESIE—

M. Arthur Guindon, P. S. S. auteur de l'ouvrage: AUX TEMPS HEROIQES; M. l'abbé Joseph Melançon, auteur de POEMES; M. Alphonse Beauregard, auteur du recueil de poésies: LES ALTERNANCES: M. Albert Ferland, membre de la SOCIETE HISTORIQUE DE MONTREAL et auteur de l'ouvrage: LE CANADA CHANTE: M. LIONEL LEVEILLE, avocat, auteur du volume: LA CLAIRE FONTAINE.

SECTION DE CRITIQUE LITTERAIRE ET DE CRITIQUE D'ART—

M. Hector Filiatrault, P. S. S. critique et littérateur; M. Olivier Maurault, P. S. S. critique et littérateur, membre de la SOCETE HISTORIQUE DE MONTREAL; M. Arthur Letondal, organiste au Gesù et critique musical; M. J.-B. Lagacé, professeur à l'Université de Montréal; M. Arthur Laurendeau, professeur et directeur de la LIGUE D'ACTION FRANCAISE.

SECTION DE LITTERATURE ET DE SCIENCES RELIGIEUSES—

R. P. J.-N. Dozois, O. M. I. M. Henri Jeannotte, P. S. S. docteur en théologie et professeur au Grand Séminaire de Montréal; M. l'abbé Emile Lambert, licencé et théologie, aumônier du Sacré-Coeur; R. P. Adélard Dugré, S. J. directeur de l'ECOLE SOCIALE POPULAIRE; R. P. Apollinaire Gagnon, O. F. M.

La soirée de couronnement aura lieu à la salle Saint-Sulpice le jeudi 22 février à 8 h. 30. M. l'abbé Georges Courchesne, principal de l'Ecole normale de Nicolet, professeur à l'Université Laval, à Québec, traitera des CONDITIONS DE L'ACTION INTELLECTUELLE: conditions d'ordre moral, d'ordre matériel, d'ordre intellectuel.

M. Antonio Perrault, avocat, a accepté la présidence d'honneur de cette séance publique.

Le programme musical sera exécuté par Mlle Germaine Malépart, prix d'Europe en 1917 et par Armand Gauthier, basse.

LA CHASSE AU GROS GIBIER DANS LES FORETS CANADIENNES

Le chasseur doit parfois relancer la chèvre des montagnes jusqu'aux abords des glaciers.

Chèvre des montagnes, commune dans les Rocheuses.

Campement de chasseurs dans les Laurentides.

Quoique des milliers d'orignaux, d'ours, de chevreuils et de caribous aient été tués au Canada au cours des dernières années, la chasse au gros gibier est encore très abondante dans tout le pays et continuera sans doute de l'être pendant de nombreuses années, grâce aux sages lois édictées pour la protection du gibier. Chaque saison voit il est vrai, disparaître beaucoup de magnifiques pièces, tant dans les épaisses forêts des Provinces Maritimes, de Québec et de l'Ontario, que dans les régions montagneuses de la lointaine Colombie-Anglaise, mais s'il faut en croire les guides et les gardes-chasse, gens qui sont sans contredit les mieux qualifiés pour se prononcer en cette matière, l'accroissement naturel des diverses espèces, pare encore facilement aux trouées que fait dans leurs rangs, la carabine du chasseur.

Les immenses régions boisées qui forment une large proportion du territoire national, offrent au gibier des repaires où il peut se multiplier en liberté et trouver facilement la nourriture dont il a besoin pour subsister. Ce gibier se divise en un nombre considérable de variétés, depuis l'orignal géant, véritable roi de la faune d'Amérique, jusqu'au plus petit quadrupède à poil, dont la fourrure est souvent recherchée avec avidité pour la confection des vêtements.

Faire ici la nomenclature de la faune canadienne serait certes trop long, mais qu'il suffise d'énumérer les principales catégories de gros gibier, qui attirent chaque année chez nous, des "nemrods" de presque tous les pays du monde. Le caribou, l'ours noir, l'original et le chevreuil abondent dans le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ontario et le Québec, tandis que l'Alberta et la Colombie-Anglaise, donnent asile au gigantesque ours gris, à l'origual, au caribou, au chevreuil, au big-horn, à la chèvre des montagnes, au puma, etc.

Il existe dans les montagnes Rocheuses, autour de Banff et Lac Louise, un immense espace de territoire érigé en Parc National, dans les limites duquel, afin de conserver le gibier et faciliter sa multiplication, il est strictement défendu de tirer un coup de fusil. C'est par conséquent un endroit idéal pour ceux qui, à l'affut, préfère à la carabine, le plus silencieux caméra. Chasser avec ce dernier appareil est devenu un sport auquel s'adonnent aujourd'hui même les plus enragés sportsmen, car il requiert encore plus d'habileté que l'autre, qui permet d'abattre ses pièces à plusieurs centaines de verges de distance. Le gros gibier est abondant dans ce Parc et les touristes qui visitent la station balnéaire de Banff, où le joli Lac Louise situé un peu plus à l'ouest, ont toutes les chances de pouvoir rapporter chez eux les plus magnifiques trophées photographiques qu'il soit donné de voir.

REGISTRE DE MAISONS D'AFFAIRES

POUSSINS — CHIX — CHIX

Garantie de race pure. Des meilleures races couveuses. Des milliers chaque semaine à compter du 14 mars. Toutes les variétés. Nous garantissons livrer vivants 100%. Demandez notre catalogue gratis.

E. S. MILLER
Tél. N 9293
315 Donald — Winnipeg

460, AVE. LOGAN—TEL. A 8655

Western Tin Shop

fabrique le véritable

Bidon à déchets Buffalo

Chaleureusement recommandé par le Commissaire Municipal. Réservoirs pour entreposer huile et gazoline, réservoirs pour maison et auges pour porcs.

MAURICE M. SOHN, Prop.

N'OUBLIEZ PAS QUE

D.D. Wood & Sons LIMITED

Vendent du bon

CHARBON

ET LE LIVRENT QUAND VOUS LE VOULEZ

TEL: N 7308
Coin: Ross et Arlington

Marchands de RADIO

Laissez-nous vous fournir vos accessoires pour radio.

Assortiment complet toujours en main.

Prompte attention à toutes les commandes.

Nous sommes les concessionnaires des Pacent Essentials.

The Western Radio Supply Company
279, rue Garry — Winnipeg



LES HABITS FAITS SUR COMMANDE PAR INGLIS REPRESENTENT LE MAXIMUM DE QUALITE ET NOUS AVONS TOUJOURS EN STOCK LES MEILLEURES LIGNES DE TISSUS ANGLAIS.

R. J. INGLIS LIMITED
Marchands-tailleurs
291, GARRY — WINNIPEG

Pour bien nourrir
RIEN DE MIEUX QUE LE PAIN

Pour la qualité
RIEN DE MIEUX QUE LE

Pain Speirs-Parnell
L'ALIMENT SUPREME
Téléphone: N 6617 — N 6618

BRAID & McCURDY Builders' Supplies

Charbon Drumheller
LES MEILLEURS
Elgin - Scranton - Midwest
Types:
"Lump" - "Stove" - "Nut"
PROMPT SERVICE
Cour et bureau:
136, avenue du Portage E.
Tél: A 6889, A 6880 — Winnipeg

Industrial Radio Store
Bureau Industriel
WINNIPEG, MAN.
Accessoires de tous genres pour radio.
Consultez-nous. Ouvert le soir pour démonstration.
Tél: N6718

Veuillez les Compter — SIX DELICIEUX GENRES TOUS BIEN GLACES

1. — Aux fruits
2. — Aux raisins
3. — Aux noix
4. — Gâteau doré
5. — Gâteau argenté
6. — Au chocolat

GATEAU "DAINTIMAID"

FABRIQUE D'APRES UNE VIEILLE RECETTE ANGLAISE. LIVRE EN PAQUET SCELLE.

De votre épicier, du livreur du CANADA BREAD ou Tél: Sh. 2017-2018

CANADA BREAD COMPANY LIMITED

CHARBON — BOIS

J. G. Hargrave & Co., Ltd.

A 5385 — 334, RUE MAIN — A 5386

Hotel St-Regis
RUE SMITH — WINNIPEG
(Près avenue Portage)
PLAN EUROPEEN
A l'épreuve du feu
TARIF PAR JOUR
$2.00 a $4.00
C.-M. McCARREY, Gérant

D.J. Macdonald, Résidence: Tél: A 6452 — Percy Tyerman, 519 Newman, Tél: B 1352

Macdonald & Tyerman
TEL: A 6453
Réparent tous genres d'autos
Essence — Lavage — Entreposage
46, rue Herriet — Winnipeg
Pneus et accessoires pour pneus.

ACHETEZ DES MARCHANDISES Faites à Winnipeg par une maison de Winnipeg

SOLDER BABBIT: METAL POUR IMPRIMEURS
UNION METAL CO.
Tél. B 5877 — 465 Langside

Tél. A7363 — 258, ave Portage

COUNSELL & MACPHEE
Assurances de tous genres.
Edifice Fashion Craft

The Electric Motor Sales & Repair Co., Limited
Tél. Sher. 5944
277, HUNTLEIGH, WINNIPEG
Vendent des moteurs électriques
Experts en tous genres de réparations d'appareils électriques et d'accessoires

---

Winnipeg Billiard Table Supply House
Bureau-chef et usine:
73, rue Albert, — Winnipeg
TEL. N 7509
Assortiment complet de tables. Ouvriers experts.

CONCOURS DE "LIMERICK"

$10 — *En argent* — *Chaque fois* — **$10**

Savez-vous ce qu'est un "Limerick"? Pouvez-vous en composer un? Les lecteurs de "La Liberté" pourront s'y essayer et tenter de gagner de prix au montant de $10.00. Le "Limerick" consiste en quelques vers.

Nous vous prions de lire avec soin les annonces de cette page. Chaque semaine où nous publierons cette page, nous choisirons deux clients qui seront les sujets du "Limerick". Chaque concurrent ne pourra écrire qu'un "Limerick", mais à son choix. Hâtez-vous de nous envoyer votre réponse à "La Liberté", 619, avenue McDermot, Winnipeg. Nous publierons le résultat de ce concours dans le numéro du 20 février. Les employés de notre compagnie ainsi que les membres de leur famille ne peuvent pas y participer. Nous ne tiendrons compte que des réponses qui nous parviendront le 18 février.

Voici les sujets choisis oette semaine:

Western Tin Shop ou Cannon's Battery Service

1er prix, $4.00; 2è prix, $3.00; 3è prix $1.00; 4è prix, $1.00; 5è prix, $1.00.

PREMIER PRIX

Oh! le joli pain blanc à la croûte dorée;
On dirait, sur la neige, un rayon de soleil;
Et comme proprement la pâte est préparée,
Quel goût exquis et fin à nul autre pareil!
Madame, quel est donc le boulanger habile
Qui vous sert aussi bien? C'est Speirs-Parnell; il met
La plus pure farine en son pétrin; en ville,
Chacun, grâce à son pain, se régale en gourmet.

HILLAIRET, Marchand, Man.

DEUXIEME PRIX

Que voulez-vous en somme de votre boulanger?
Un pain propre et bien cuit, nourrissant et léger.
Essayez Speirs-Parnell; c'est le pain de grand'mère;
La croûte est bien dorée, la mie fine et légère.
Farine premier choix, moderne installation,
Boulangers de métier, tout est à l'unisson.

CHARLES JACOB.

TROISIEME PRIX

Des gâteaux voisinaient, sur une nappe blanche,
Avec du pain "Speirs-Parnell," coupé en tranches.
Alors la maman dit: "Choisissez, mes enfants."
Dévorant du regard, le pain appétissant,
Ils répondirent tous, montrant sa croûte dorée,
"Mère, avec ce bon pain, faites-nous des beurrées."

Mme H. WEGBECHER, 584, rue Balmoral.

QUATRIEME PRIX

Pour embaumer, la rose a besoin de rosée,
Le papillon doré ne brille qu'au soleil,
L'oiseau chante bien mieux caché sous la ramée;
L'homme, lui, soucieux d'avoir à son réveil
Le pain qui plaît à tous, s'adresse à Speirs-Parnell.

GERMAINE FOURNEAUX,
351, rue St-Jean-Baptiste, Saint-Boniface.

CINQUIEME PRIX

Connaissez-vous la meilleure des boulangeries?
Speirs-Parnell fournit toutes épiceries:
Gâteaux, pâtés, brioches, galettes, tartes, biscuits,
Tous bien finement, délicieusement cuits,
Du pain croustillant, pur, propre, au goût excellent,
Donnant satisfaction au plus fin gourmand.

IRENEE ASSIE, Cardinal, Man.

Pourquoi vous devez user DU LAIT CITY DAIRY

Parce qu'il est produit par les meilleurs troupeaux de vache du Manitoba et qu'il est livré frais chaque jour. Avec chaque bouteille vous avez la garantie d'un lait pur, agréable à boire, parfait et non adultéré. C'est faire preuve de goût que d'avoir le LAIT CITY DAIRY sur votre table. Unissez-vous à votre voisin et donnez-nous immédiatement votre commande.

TEL. N 7648

J.-M. CARRUTHERS, Président — J.-W. HILLHOUSE, Sec.-trés.

POUR DE **Bons Habits**
A des prix raisonnables
Voyez
HENRY PRESCH
MARCHAND-TAILLEUR
Tél. A 2949
286, ave. Graham — Winnipeg



FIBRE LIMBS LIMITED
MEMBRES EN FIBRE VULCANISEE. MODERNES.
SPECIALISTES EN:
SUPPORTS ET EXTENSIONS ORTHOPEDISTES
Ecrivez pour détails
644, AVENUE PORTAGE — Tél. B 2700 — WINNIPEG, MAN.

LE CHARBON QUI SATISFAIT

The Western Coal Co. Ltd.
En affaires depuis 35 ans.
Charbons américains et canadiens pour tous besoins
Bureau-chef: EDIFICE CURRY, 208, avenue Notre Dame, Tél. A 1167
Cours: Jarvis et Atkins, Tél.: St. J. 343; 258 Osborne, Tél. Ft. R. 285
R.-A.-S. MANNING, Président — P.-G. HUMER, gérant des ventes, Résidence: Tél: B 4265

ENTREPOSEZ VOTRE BATTERIE CET HIVER, SECHE OU HUMIDE, CELA PAIE.
Recharge: $1.25. Service de loyer 25 sous par jour.
Cannon's Battery Service
A 6073 — 208, ave. St-Mary

PITNER
Systèmes d'éclairage. Lampes et Lanternes à gasoline. Réparations et accessoires de tous genres. Prix sur demande.
Lighting Devices Limited
352, AVE. NAIRN — WINNIPEG

The Canada National Fire Insurance Company
Bureau-chef: 356, rue Main, Winnipeg.
Actif total: $2,792,622.00.
Une compagnie canadienne plaçant ses fonds au Canada.
On demande des agents.

NOUS AVONS LE STOCK LE PLUS COMPLET ET DONNONS UN SERVICE SANS INTERRUPTION

ARTICLES POUR GAZ ET ELECTRICITE

POUR TOUS VOUS BESOINS
APPLIANCE DEPT.
Winnipeg Electric Railway Co
Premier étage, Edifice Electric Railway.

PERCEPTION
Pourquoi perdre de l'argent? Nous percevons ce que les autres ne peuvent percevoir.
PAS DE PERCEPTION: PAS DE FRAIS
Agences partout. Percepteurs expérimentés. Département judiciaire. Promptes remises.
SYSTEM AGENCIES LTD.
Permis et bons de garantie
416, EDIFICE McINTYRE
Tél: A 3489

Pour papier peint à poser peinture à faire, etc. essayez
C. M. Metzler
Travail de première classe à bas prix
977 INGERSOLL
Rés. Tél: N 8618. Le soir.

DUBOIS Ltd.
Spécialistes dans la teinture des plumes.
Teinture fantaisie — Nettoyage à l'essence
276 Rue Hargrave — A 3763

MODERN AUTO EXPRESS
Quand vous avez une malle à déménager
TELEPHONEZ ST. J. 4860
Meubles déménagés par ouvriers d'expérience
Travail de gros une spécialité
ST. J. 4860 — 162 AVE POLSON

Le mouvement scientifique

Une curiosité de Los Angeles (Californie), c'est la ferme aux crocodiles, "Alligator Farm". Dans un parc rempli de bassins de toutes grandeurs et de toutes formes, un industriel nourrit et élève 2,000 alligators. Les uns grouillent dans les bassins, les autres dorment sur le gazon. Il y en a de toutes les tailles et de tous les âges, depuis le gros "Joe", auquel on attribue deux cents ans d'existence, jusqu'aux petits qui viennent de sortir de l'oeuf, et sont de la grosseur d'un lézard vert de nos pays.

Joe se laisse mettre une bride et porte les enfants sur son dos. On a soin, toutefois, de lui imposer en cette occurrence la muselière; quoique ses plus grosses dents, ainsi que celles de tous les autres gros monstres de la "ferme", aient été sciées, il pourrait y avoir danger à s'approcher de ses crocs et de ses puissantes mâchoires.

De tous côtés, au bord des mares, il y a un fourmillement de sauriens à donner le cauchemar. Une maman alligator sommeille au milieu d'une centaine de petits "bébés alligators" qui achèvent à peine de naître.

Mais c'est au moment du repas surtout qu'il faut voir les monstres. Un de leurs gardiens arrive avec une provision de mou, et voilà que toutes les bêtes accourent, la gueule ouverte. Les gros reçoivent le morceau en plein dans la gueule, mais les tout petits sont le plus amusants: ils plantent leurs dents dans la viande, et ne pouvant, faute d'incisives, couper le morceau qu'ils tiennent, ils ont recours à un petit stratagème original: ils se mettent à se tourner et retourner rapidement sur le dos et sur le ventre, tous à la fois. La viande ainsi tordue se détache bientôt, et ils l'avalent, puis recommencent leur gymnastique, et c'est infiniment amusant de les voir ainsi tourner au soleil leurs petits ventres blancs.

Que peut bien rapporter pareil élevage? Les visiteurs payent un droit d'entrée; les amateurs, désireux de faire à cheval le tour du parc sur le dos de "Joe" ou d'un autre gros mastodonte, payent, naturellement, une taxe supplémentaire. Ensuite, l'industriel intelligent qui possède cette exploitation fournit en sauriens les jardins zoologiques de toute l'Amérique du Nord, ainsi que les cirques ambulants, et cela lui rapporte aussi, bien entendu. Enfin, il y a, à l'entrée de son parc, une boutique où l'on vend des peaux tannées de crocodiles et toute sorte d'objets de maroquinerie en cuir de sauriens. A juger par la façon dont l'exploitation est tenue, les recettes doivent être rondelettes et le commerce florissant.

La ferme de crocodiles a été créée vers 1905, par un chasseur, M. Campbell, qui a capturé ses premiers sujets dans les Etats du Sud. Des séparations existent pour isoler les jeunes, qui seraient mangés par les gros. La croissance de l'alligator est très lente; à quinze ans, il n'a guère que 60 centimètres de long; à soixante-cinq ans, il ne dépasse guère 3 mètres. Les plus gros atteignent la taille de 5 mètres; il paraît qu'ils peuvent vivre cinq cents ans.

Pendant l'hiver, les alligators sommeillent jusqu'aux premiers rayons du soleil. Les femelles pondent vers juillet une cinquantaine d'oeufs de 6 à 8 centimètres, semblables à des oeufs d'oiseaux, les recouvrent de débris et les surveillent jusqu'à l'éclosion, puis s'en désintéressent. Les nouveau-nés, gros comme des lézards, sont vifs et alertes. Mais, pour assurer une meilleure production, l'incubation des oeufs se fait, à la ferme de crocodiles, à l'aide de couveuses artificielles.

Malgré son extension, la ferme ne peut suffire à la demande: la peau, les dents se vendent très cher; les ménageries, les aquariums sont des clients importants. Enfin, certaines personnes qui ne détestent pas l'originalité achètent pour quelques dollars un petit reptile sortant de l'oeuf, qui sera, pendant plusieurs années, le favori de la maison.

J. GONTARD.
(A travers la Californie).

LA CHASSE AUX MICROBES EN AVION—

On sait que des germes microscopiques, des parasites infiniment petits, ennemis des êtres organisés, circulent par la voie des airs.

Mais à quelle hauteur voyagent-ils? Peuvent-ils résister à la température glaciale qui règne dans les hautes altitudes? Pour s'en assurer, le professeur Butler, du département de l'Agriculture, a fait en avion d'intéressantes recherches. Il avait disposé sur les ailes de l'appareil une série de plaques de verre enduites de vaseline. Chaque fois que l'avion s'élevait de 150 mètres, le professeur soulevait un instant, puis rabattait un des petits volets couvrant les plaques, de manière à recueillir des échantillons de tous les germes et microbes chargeant l'atmosphère.

LES RICHESSES DU CORPS HUMAIN—

Combien pourrait-on faire d'allumettes avec le phosphore que l'on pourrait tirer de votre corps? Voilà une question que sans doute vous ne vous êtes jamais posée.

Un savant d'outre-Rhin a fait cette recherche. Avec le phosphore qui alimente notre pensée, le professeur pourrait, à son choix, fabriquer 800.000 allumettes ou empoisonner 500 personnes.

Le fer charrié par notre sang permettrait de forger sept clous pour ferrer les chevaux. Nous contenons également vingt cuillères à café de sel de cuisine.

Quelle est la chose dont on peut dire que plus on lui en ôte, plus elle devient grande? — Un fossé.

Pourquoi les sourds ne peuvent-ils jamais prendre de poissons au filet? — Parce qu'ils n'entendent point.

Pourquoi les boeufs n'entrent-ils jamais dans l'église? — Parce qu'ils ne sont pas des veaux.

Qu'est-ce que l'on met sur la table, que l'on coupe, que l'on distribue et que l'on ne mange jamais? — Les cartes.

"Cascarets" 10c

Le meilleur laxatif en cas de bile ou constipation

Pour nettoyer vos intestins sans subir de crampes, prenez Cascarets. Maux de tête, bile, gaz, indigestion, aigreurs, dérangements d'estomac et autres inconvénients analogues disparus le matin. Ce qu'il y a de mieux pour grandes personnes et enfants. 20 sous la boîte. Goûte le bonbon.



Le système de troupeaux accrédités

Ses Avantages pour l'Eleveur ou le Cultivateur et Comment il Fonctionne

Il n'y a peut-être pas aujourd'hui dans l'univers entier de pays où les troupeaux soient plus sains qu'au Canada, mais ce fait n'est peut-être pas encore reconnu à l'étranger aussi bien qu'il devrait l'être. Il ne le sera que lorsque le système de troupeaux accrédités sera adopté d'une façon plus générale. En raison des longues distances à parcourir et du temps qu'il faut pour faire l'épreuve des troupeaux, le Ministère de l'Agriculture s'est vu contraint, pour le moment, de n'admettre à l'épreuve que des troupeaux qui contiennent au moins dix animaux de race pure, dont un taureau. Ceux qui désirent se renseigner sur le sujet feront bien d'écrire au Bureau des Publications, Ministère Fédéral de l'Agriculture, Ottawa, pour demander le feuillet No. 16 qui décrit le fonctionnement du système de troupeaux accrédités et explique d'une façon précise les règlements qui gouvernent l'épreuve des vaches laitières. Ce feuillet met en scène un cultivateur qui désire savoir quels avantages lui procurera l'accréditation de son troupeau. On lui répond que son troupeau aura un certificat officiel de santé, que ce certificat est une assurance de la supériorité de son lait, de son beurre et de son fromage; qu'en demandant l'accréditation, il fait preuve lui-même d'intelligence et d'esprit de progrès; que les acheteurs iront le trouver parce qu'ils ont l'assurance que ses animaux sont sains; qu'il pourra exporter ses animaux sans être obligé de leur faire subir une épreuve spéciale, toujours coûteuse; que ses vaches ne seront pas affectées par la stérilité qu'entraine souvent la tuberculose et que son troupeau figurera sur les listes des troupeaux accrédités qui sont ouvertes sans question aux acheteurs canadiens et américains. Ce n'est pas tout, le cultivateur ou l'éleveur aura un troupeau garanti sain, aux plus bas frais possibles. Les services de l'inspecteur, le matériel qu'il emploie, sont gratuits. Si quelques-uns de ses animaux doivent être abattus, on lui paiera une indemnité se montant aux deux tiers de leur valeur, jusqu'à concurrence de la somme de $200. Si le cultivateur désire conserver les bêtes attaquées alors il est obligé de les isoler des autres. Si la bête qui réagit à l'épreuve n'est pas condamnée, sa viande peut être vendue. Comme les veaux d'une vache tuberculeuse ne sont pas nécessairement attaqués, ces animaux peuvent être conservés sur ce que l'on appelle le système Ban, c'est-à-dire tenus dans des locaux séparés et soignés par une personne qui ne vient pas en contact avec le troupeau sain. Les veaux qui ont passé deux épreuves sans réagir peuvent être ajoutés au troupeau sain. Les vaches pleines peuvent être tenues sur un ordre de quarantaine émis par l'inspecteur, jusqu'à ce que le veau soit né, à condition qu'il ne s'écoule pas plus de deux mois avant la naissance du veau.

Si toutes les vaches passent la première épreuve, elles sont soumises à une deuxième épreuve un an plus tard, et le troupeau reçoit alors un certificat si aucun animal n'a la tuberculose. Si, par contre, l'on trouve des bêtes réagissantes, on les enlève et le troupeau est soumis à deux autres épreuves, à intervalle de six mois chacune. S'il y a des animaux suspects, c'est-à-dire dont le cas est douteux, ces animaux sont mis en quarantaine pendant soixante jours puis éprouvés à nouveau. Telles sont les lignes principales du système de troupeaux accrédités mais il y a d'autres questions sur lesquelles il est bon d'être renseigné; par exemple sur la façon dont on peut ajouter de nouveaux animaux au troupeau, sur l'avis qu'il faut donner à l'inspecteur pour inspecter les animaux qui ont été vendus, etc. Une disposition strictement imposée dans l'exécution de ce système est la propreté dans les bâtiments, le matériel et les alentours.

LA VACHE TUBERCULOSE

Les autorités sanitaires de partout s'évertuent à convaincre le public que la tuberculose peut être communiquée par les bestiaux aux êtres humains. La voie par où l'infection est transmise est le lait. Une fois qu'il est entré dans l'organisme, les bacilles entrent dans le sang par le système digestif et circulent avec le sang jusqu'à ce qu'ils trouvent un point vulnérable où porter leur attaque. Des milliers de cas de mortalité ont eu pour cause le lait contaminé, et un nombre encore plus grand de personnes sont devenues irrémédiablement des invalides uniquement parce qu'ils ne savaient pas ou ont négligé de découvrir que leurs vaches étaient tuberculeuses.

Il est étrange que cela doive paraître à tous les campagnards, les citadins sont sous ce rapport généralement moins menacés que les gens de la campagne, car les grandes laiteries urbaines sont obligées de protéger leur clientèle en pasteurisant leur lait. D'autre part, on peut affirmer en toute certitude que la majorité des familles à la campagne ignorent si leur approvisionnement de lait porte ou non les germes de la terrible maladie. Le mal qui peut résulter de la consommation de lait provenant de vaches tuberculeuses est illustré par l'exemple suivant: D'une certaine famille composée de sept personnes, cinq souffrent actuellement de tuberculose sous une forme ou une autre et handicapées probablement pour le reste de leurs jours. Les deux qui ont échappé à la maladie sont l'aîné et le plus jeune. L'aîné ne boit jamais de lait, tandis que le plus jeune n'a pas encore été mis au régime du lait de vache. Un pareil exemple n'est-il pas tragique.

L'animal dont le lait servait à l'approvisionnement de cette famille a été abattu récemment, et l'on a constaté qu'il était infecté profondément par la tuberculose. Une autre vache qui avait été gardée avec celle-là a été trouvée atteinte du même mal, et un cochon, auquel on avait fait boire du lait écrémé a aussi été infecté. Le chat de la maison lui-même qui absorbait des quantités considérables de lait, contracta la tuberculose.

Nous voyons par cet exemple à quelles conséquences irréparables on s'expose en différant de soumettre ses vaches laitières à l'épreuve de la tuberculinisation. La santé est le plus précieux de tous les biens. Avec la santé, nous sommes des citoyens normaux; sans elle nous devenons des fardeaux pour nos familles et pour la nation. La question d'un approvisionnement de lait sain devrait être débattue à fond par toutes les organisations féminines, car elle intéresse la vie des enfants ainsi que des adultes.

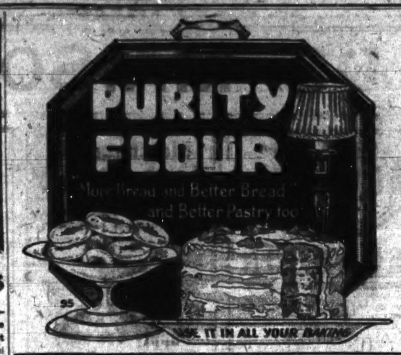
LA VENTILATION DES ETABLES

C'est avec raison que l'on dit que l'hivernage du bétail est un mal nécessaire. Les animaux de la ferme comme ceux de la forêt, sont faits pour vivre en plein air. L'exploitation commerciale de notre industrie animale veut que nos vaches et nos autres bovins soient aujourd'hui gardés dans des conditions artificielles. Pour tirer un revenu avantageux de la nourriture qu'on leur donne, il faut en effet que les animaux soient tenus confortables pendant la saison froide de l'année. Les vieilles étables en contrebas, tant prisées il y a trente ou quarante ans, sont aujourd'hui condamnées, et à juste titre, parce qu'elles ne laissent pas entrer l'air pur et sain du dehors. On n'en construit plus de pareilles aujourd'hui parce qu'on a compris qu'elles font tort à la santé des animaux que l'on y loge. Si l'on veut en effet que les bestiaux se tiennent en bon état de santé, il faut leur donner de l'air pur. On peut obtenir le renouvellement de l'air au moyen d'un bon système de ventilation. Beaucoup d'étables ont été refaites dernièrement et munies de systèmes de ventilation mais les résultats n'ont pas toujours été satisfaisants.

Il y a en effet bien des systèmes, et du reste, les meilleurs de ces systèmes, une fois installés, ne valent rien s'ils ne sont pas bien conduits. Un changement de température, une saute de vent nécessitent quelques changements dans le réglage des clefs. On voit souvent d'excellents systèmes condamnés quand en réalité c'est le réglage qui était mauvais. Il est important également, lorsqu'on installe un système de lui donner toute la capacité voulue et d'installer des clefs et des moyens de réglage pour les variations excessives de température.

Le nombre de bêtes à loger est important dans le fonctionnement d'un système de ventilation. Les fermes expérimentales ont constaté qu'il faut donner de 600 à 800 pieds cubes d'espace d'air pour chaque animal adulte, afin de maintenir une bonne température et un air assez pur lorsque le système de ventilation fonctionne bien.

Bien des systèmes de ventilation ont été essayés aux fermes expérimentales. Après dix années d'expérience avec toutes sortes d'étables et toutes sortes d'appareil, on a constaté que le système Rutherford est supérieur à tous les autres. Le principe de ce système est presque identique à celui du poêle ordinaire de la maison. Le conduit de sortie, qui se dirige vers le haut du bâtiment, pour passer à travers le toit, correspond à la cheminée. Les animaux correspondent au combustible dans la température et l'air passé à travers le conduit de sortie. Les bouches d'entrée ou bouches d'appel, qui sont au plancher, correspondent à l'ouverture sur le devant du poêle. Le système Rutherford est automatique sous ce rapport, il fonctionne plus ou moins activement suivant la température de l'étable. Tous ceux qui viennent visiter les fermes expérimentales fédérales peuvent voir ce système en fonctionnement et se le faire expliquer. Ceux qui peuvent l'examiner sur place peuvent encore se renseigner sur son installation en consultant le bulletin No. 788, de la division des fermes expérimentales, "La ventilation des bâtiments de la ferme", qu'on peut se procurer en s'adressant au Bureau des publications, Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa.



Le Marché

La 16 février

Bouvillons—
Excellents .... $5.75—$6.25
Bons .... $4.75—$5.50
Moyens .... $4.25—$4.50
Ordinaires .... $3.50—$4.00

Bouvillons engraissés—
De choix .... $4.50—$4.75
Bons .... $3.50—$4.25

Bouvillons à engraisser—
De choix .... $4.00—$4.25
Bons .... $2.00—$3.75

Boeufs de travail—
Bons .... $3.00—$4.00
Moyens .... $2.50—$2.75
Ordinaires .... $1.50—$2.00

Taureaux—
De choix .... $2.50—$3.00
Bons .... $2.00—$2.25

Taures de boucherie—
De choix .... $5.00—$5.50
Bonnes .... $3.50—$4.75

Taures à engraisser—
De choix .... $3.25—$3.75
Bonnes .... $2.50—$3.00

Veaux—
De choix .... $7.00—$8.00
Bons .... $5.00—$6.50
Ordinaires .... $3.00—$4.00

Vaches de boucherie —
De choix .... $4.00—$4.50
Bonnes .... $3.25—$3.75
Ordinaires .... $2.75—$3.00
Pour conserves .... $1.75—$2.50

Moutons—
Bons .... $5.00—$7.50
Ordinaires .... $3.00—$4.00
Agneaux .... $9.00—$12.00
Ordinaires .... $7.00—$8.00

Porcs—
D'après la nouvelle classification du gouvernement fédéral.
Bacon de choix $9.90
Porc épais 9.00
Lourds 8.00
Très lourds 7.00
Porc d'étal 9.00
Légers 9.00
Inférieurs 5.60
Truies No 1 .... 7.00
Truies No 2 .... 6.00
Verrat 4.00

PRODUITS

Note. — Comme le Winnipeg Produce Exchange a cessé de fonctionner, nous donnerons les prix du beurre et des oeufs tels que fournis par les courtiers (brokers). Ces prix seront toujours approximatifs car ce marché est sujet à de très rapides fluctuations.

Beurre, oeufs et fromage—
Crémerie F.O.B. Winnipeg, approximatif .... 41½ à 42

OEUFS
Oeufs. Expéditeurs de la campagne, approximatif F. O. B. Winnipeg .... 30 à 33
Oeufs d'entrepôt 25 à 26. Absolument frais pondus. Prix du fermier 40c

Patates—
Lot de 10 minots. Le minot ..50c à 60c
Au char F.O.B. Winnipeg. Prix au minot 40c

Farine—
Lake of the Woods—
Sac de 98 livres .... $3.4[illegible]
4 sacs de 24 livres $3.57½
2 sacs de 49 livres $3.50
Western Canada—Purity—
Sac de 98 livres .... $3.4[illegible]
2 sacs de 49 livres .... $3.5[illegible]
4 sacs de 24 livres $3.57½
Ogilvie Royal Household—
Sac de 98 livres $3.45
2 sacs de 49 livres $3.50
4 sacs de 24 livres $3.57½
Maple Leaf—Cream of the West—
Sac de 98 livres .... $3.4[illegible]
2 sacs de 49 livres $3.50
4 sacs de 24 livres $3.57½

Alimentation—
Livraison de ville—
Son. La tonne $21.00
Gru. La tonne $23.00

Grain—
Le sac de 80 livres .... [illegible]

Foin—
[illegible]
[illegible] Prix de [illegible] de Winnipeg.
Mil. No. 1 .... $18.00
Mil. No. 2 .... $16.00
Red Top No. 1 .... [illegible]
Red Top No. 2 .... $11.50
No 1 Upland .... [illegible]
No 2 Upland .... [illegible]

Volailles—
Préparées F. O. B. Winnipeg
Oies .... 15 à 16
Dindes .... [illegible]
Poulets 5 livres et plus .... [illegible]
Vieux Coqs .... 8 à 10
Poulets, 5 livres et moins .... 14 à 16
Poules, 6 livres et plus .... [illegible]
Poules, 4 à 5 livres .... [illegible]
Poules, 4 livres et moins .... 8 à 11
Pigeons, La dou. .... [illegible]
Canards .... 14 à 16

Cours du grain fourni par
Le Comptoir Agricole Ltée
pour la semaine finissant le 19 Fevrier 1923

PRIX DECHARGE A FORT WILLIAM OU PORT ARTHUR

Grains	Mardi 13 fev.	Merc. 14 fev.	Jeudi 15 fév.	Vend. 16 fév.	Samedi 17 fév.	Lundi 19 fév.
Blé No. 1 Nord	1.12	1.13	1.11	1.11	1.12	1.12
2 Nord	1.10	1.11	1.10	1.10	1.10	1.10
3 Nord	1.08	1.09	1.07	1.07	1.08	1.07
Avoine 2 CW	.48	.48	.48	.48	.49	.49
3 CW	.44	.44	.43	.44	.44	.44
Orge 3 CW	.56	.56	.55	.55	.55	.56
4 CW	.51	.51	.51	.51	.51	.52
Lin 1 NW	2.33	2.34	2.32	2.34	2.36	2.37
2 CW	2.30	2.31	2.29	2.31	2.33	2.33
Seigle 2 CW	.83	.82	.81	.82	.82	.82

Prix sur voie (Track)

Grains	Mardi 13 fev.	Merc. 14 fev.	Jeudi 15 fév.	Vend. 16 fév.	Samedi 17 fév.	Lundi 19 fév.
Base Blé 1 Nord	1.11	1.12	1.11	1.11	1.11	1.11
Avoine 2 CW	.48	.48	.47	.48	.48	.49
Orge 3 CW	.55	.55	.54	.55	.55	.55
Lin 1 NW	2.32	2.33	2.31	2.33	2.35	2.36
Seigle 2 CW	.82	.82	.80	.81	.81	.80

Options

Grains	Mardi 13 fev.	Merc. 14 fev.	Jeudi 15 fév.	Vend. 16 fév.	Samedi 17 fév.	Lundi 19 fév.
Blé Mai	1.16	1.17	1.15	1.15	1.16	1.15
Juillet	1.16	1.17	1.15	1.15	1.15	1.15
Avoine Mai	.49	.49	.49	.49	.49	.49
Juillet	.49	.49	.49	.49	.49	.49
Orge Mai	.59	.59	.59	.59	.59	.59
Juillet	.59	.59	.59	.59	.59	.59
Lin Mai	2.38	2.39	2.37	2.38	2.40	2.40
Juillet	2.32	2.34	2.31	2.33	2.34	2.35
Seigle Mai	.86	.86	.85	.85	.85	.85

COLONISATION

Culture Mixte.

Nous répondons ou plutôt devions répondre cette fois à la question posée par notre ami Georges Imb. de Strick, Ont.: Quelle sorte de terre? Est-elle toute en culture? Y a-t-il beaucoup d'animaux? Y a-t-il des fromageries?

Voilà, à mon avis, la question la plus importante à l'heure actuelle, non seulement dans le Manitoba, mais dans tout l'Ouest, dans tout le pays... Comprenez bien dans quel sens, je réponds et je dis: "La question la plus importante actuellement... la question à DEMANDER pour le futur colon, la question à RESOUDRE pour le colon déjà établi et celui qui doit venir...

La question à demander par le futur colon? Notre ami Georges est, ou j'imagine qu'il doit être, un homme d'affaires, un travailleur qui a à coeur de réussir; il a aussi à son acquit une expérience qui ressort de sa question même: "Y a-t-il des animaux, des fromageries?" Sans quoi, il ne viendra pas, du moins, le sens de sa lettre l'indique.

Notre futur colon a droit de savoir et de connaitre que le vieux système de culture sur une grande échelle, culture exclusive du blé a vécu, qu'il est déjà en maints endroits remplacé et avantageusement par la culture mixte à base d'industrie laitière et que dans un avenir rapproché, tous les cultivateurs progressifs, à la mode, auront étable, silos, vaches et tout le tremblement qui accompagne semblable installation.

D'ailleurs il est de notre devoir de prêtre-colonisateur, de remplir, par les présentes, une des conditions que le Gouvernement dans l'Ouest, de faire de la culture mixte, de s'enlever de l'esprit qu'il va s'embarquer sur un tracteur et file... dans la prairie... avec 16 charrues, disques, herses et même semoirs. Arrière cette pensée, cette ambition, ce rêve, cette chimère qui ont fait plus de tort au pays que les déconfitures qu'ont dû essuyer un petit nombre de compatriotes qui se sont laissés halluciner, tromper par eux-mêmes encore plus que par d'autres du pays qui leur ont plutôt conseillé de faire une culture moins grande, plus payante et moins exposée aux éventualités, aux fluctuations des prix, etc.

Je rencontrais tout dernièrement un colon de retour de l'Ouest où il a vécu pendant 5 ans, où il a fait exclusivement de la grande culture, a acheté tracteur sur tracteur, machine à battre, etc., une section de terre, 1 mille carré, malgré les avis, conseils contraires qui venaient des plus hautes autorités. Il n'a voulu écouter que lui-même il a voulu engerber plus qu'il ne pouvait tenir, le résultat a été ce que l'on avait prévu, il a dû vendre une partie à sacrifice, vu qu'il était obligé à cause de ses obligations trop onéreuses. Est-ce la faute du pays? Non, absolument et presque toujours non. C'est la faute du colon qui a voulu en remontrer à ceux du pays, qui a voulu faire parade de ses 10,000.00 ou 15,000.00 piastres qu'il a appliquées en entier sur des machineries dont il aurait pu se dispenser en achetant moins grand, en faisant de la culture intensive plus payante, plus sûre et plus en rapport et de rapport que celle choisie par notre acheteur, à l'encontre des conseils fondés sur l'expérience que lui ont suggérés, que lui ont recommandés de vrais amis qui n'avaient d'autre intérêt que le sien propre, celui de la paroisse où il s'est établi, celui du pays tout entier.

Revenons à notre ami Georges pour lui dire qu'il trouvera dans nos paroisses canadiennes des fromageries, beurreries en opération, d'autres qui sont temporairement fermées, des stations d'achat de lait et de crème à toutes les gares de chemin de fer, des coopératives avec lesquelles les compagnies de fabrication, de livraison et d'expédition devront compter bientôt, car le temps de contrôle par les dites grandes compagnies est passé. C'est donc le temps le plus propice, pendant que l'on est à un tournant de notre vie industrielle et agricole dans cette partie de l'Ouest qui s'appelle le Manitoba, pendant que les terres sont encore à bas prix, pendant que les animaux, vaches laitières se paient et plus dans une seule saison.

C'est ma deuxième considération que je prie chacun de bien considérer, celui qui doit venir comme celui qui est établi au Manitoba et dans l'Ouest en général.

COLONISATEUR.

N. B. — Réponse sera faite dans le prochain article aux deux questions posées dans la lettre à M. le Curé: "M. Est-ce bien loin du chemin de fer? Est-ce bien loin de la ville de Winnipeg?"

C.



Les Poudres de Miller contre les vers chasseront ces parasites qui nuisent gravement à la santé des enfants et que l'on croit responsables de la mort de beaucoup d'enfants. C'est un remède que les enfants prendront sans difficulté et l'on peut avoir confiance qu'il nettoiera l'organe digestif de tous les parasites qui s'y trouvent et qu'il guérira les parties malades. Ces poudres sont un excellent remède dans ce cas.



LA SEMAINE

DEGOUTTE EST SATISFAIT. — Paris, 13. — Le général Degoutte, qui a passé une partie de la fin de semaine à Paris, a eu de longs entretiens avec le président Millerand, le président du conseil Poincaré, le maréchal Foch et le ministre de la guerre, M. Maginot. L'occupation de la Ruhr a été discutée sous tous ses aspects. Il paraît que le nouveau décret prohibant l'exportation en Allemagne inoccupée des métaux et autres objets manufacturés dans la Ruhr et en Rhénanie a fait aussi l'objet des discussions.

Avant de repartir pour Dusseldorf, le général Degoutte a dit à un représentant de "L'Echo de Paris" qu'il était bien satisfait des conversations et qu'il avait grande confiance dans le résultat final de l'occupation.

"Cela va peut-être prendre encore du temps", dit-il, "car la tâche est difficile, mais nous finirons par réussir."

ON ORGANISERAIT UNE GREVE GENERALE. — Dusseldorf, 13. — On répète que les Allemands organisaient une grève générale à Herne, non loin de Bochum, les Français ont envoyé des chars d'assaut à cet endroit.

Les Allemands boycottent les troupes d'occupation autour de Herne. Les Français sont obligés de remplir quelques-unes des fonctions de la police allemande.

EXPULSE DE WIESBADEN. — Berlin, 13. — Le Dr Haenisch, ministre de l'Instruction Publique en Prusse, a été arrêté et expulsé de Wiesbaden. Il avait dernièrement été chargé de représenter le gouvernement à Wiesbaden, mais il n'a pu entrer en fonctions, car la commission interalliée en Rhénanie s'était opposée à cette nomination.

Samedi, le Dr Haenisch assistait à une conférence de fonctionnaires; il a reçu l'ordre d'aller faire une visite aux représentants de la France dans la Ruhr. Sur son refus, on l'a mis en état d'arrestation.

REUNION D'OUVRIERS ALLEMANDS. — Berlin, 13. — Une dépêche d'Essen au "Rote Fahne" mande que les travailleurs de la Westphalie rhénane ont reçu ordre de se réunir en conférence le 4 mars. L'assemblée est organisée par une commission spéciale nommée par les conseils des ouvriers. Cette commission est chargée de convoquer une conférence des principales associations ouvrières internationales pour prendre "toutes les mesures requises dans l'intérêt du prolétariat".

Les organisations auxquelles il est fait allusion comprennent l'internationale des ouvriers rouges, les deuxième et troisième internationales, les partis social-démocrate et communiste et les syndicats ouvriers de France, d'Allemagne, de Belgique et de Grande-Bretagne.

La presse berlinoise trouve peu de son goût la note franco-belge défendant aux ministres du gouvernement allemand d'aller dans la région de la Ruhr. Un journal déclare que les ministres ne tiendront pas compte de cette exclusion et l'organe de Hugo Stinnes estime que le décret prête à rire.



LE "TIMES" EST SURPRIS. — Londres, 13. — Le "Times" consacre un article de rédaction à la défense faite par les Français aux ministres d'Etat allemands de se rendre en territoire occupé et à la restriction de l'exportation en Allemagne des produits des usines métallurgiques de la Ruhr. Ce journal fait remarquer que la France et la Belgique assument ainsi des responsabilités politiques et économiques et mettent en doute la souveraineté allemande dans la région d'occupation.

Le "Times" ne peut croire que des hommes d'Etat sains d'esprit tendent de propos délibérés, comme on en accuse les Français, de détacher la Ruhr du reste de l'Allemagne et de fomenter la révolution à dessein de démembrer l'Allemagne en petits Etats, mais il soutient que le gouvernement français devrait maintenant déclarer explicitement ses intentions afin que le gouvernement britannique sache à quoi s'en tenir.

100 MILLIONS DE MARKS D'AMENDE. — Dusseldorf, 13. — A la suite de l'engagement qui a eu lieu à Gelsenkirchen, entre la police allemande et les troupes françaises, la ville a été condamnée à une amende de 100 million de marks. Le bourgmestre et le chef de police ont été arrêtés.

Au cours de l'affaire de Gelsenkirchen, hier, un policier allemand a été tué et deux gendarmes français blessés. C'est là le rapport officiel. Les autorités françaises font actuellement une enquête.

LES AMUSEMENTS DU CAREME. — Toronto, 13. — Sa Grandeur Mgr Neil McNeil, archevêque de Toronto, dans sa circulaire annuelle au clergé, au sujet des règlements du Carême, critique fortement le laisser-aller des année passée en ce qui concerne l'observance du Carême.

Il déclare: "Nous ne donnons pas à nos voisins l'exemple que nous devons leur donner, en ce qui concerne le caractère de mortification de la Sainte Quarantaine. Chaque jour, nous apprenons qu'il y a des concours de cartes, et même des danses dans les salles paroissiales. C'est la tradition catholique qui a conservé à travers les âges l'habitude des grandes réjouissances à l'occasion des fêtes de Noël et de Pâques. Gardons ce respect pour le Carême et abstenons-nous de toute réunion dans le but de faire de l'argent."

ERNEST JUDET. — Paris, 13. — Ernest Judet, autrefois propriétaire du journal "L'Eclair", et qui a été trouvé coupable de communication avec l'ennemi, pendant la guerre, a averti les autorités françaises qu'il serait samedi à Paris. Il était en Suisse depuis plusieurs années. Il est âgé de 72 ans et a été condamné par défaut à l'emprisonnement à perpétuité. Il a maintenant l'intention de subir son procès et se fait fort de prouver son innocence.

UNE TENTATIVE D'EVASION. — Dublin, 13. — Six femmes et un homme du nom de Fords, arrêtés hier à Limerick, ont tenté de faire évader trente prisonniers de la prison de Dublin. Ils avaient payé le geolier, afin qu'il permette aux détenus de s'évader par-dessus la muraille de la prison. Le geôlier consentit, mais au lieu de prisonniers, des soldats déguisés vinrent et arrêtèrent les conspirateurs qui attendaient leurs amis au pieds du mur. Un document signé "député Maloney" de l'état major Liam Deasy, affirmant que le moral des troupes républicaines est complètement affaissé a été trouvé en la possession de Fords.

REFUSE DE PAYER. — Berlin, 14. — La municipalité de Gelsenkirchen a refusé de payer l'amende de 100,000,000 de marks-or exigée par les Français pour la punir de l'attaque commise par la police allemande contre les gendarmes français, lundi.

PLUSIEURS OTAGES. — Dusseldorf, 14. — Les Français gardent en otage plusieurs fonctionnaires arrêtés à la suite de l'incident.

Les Allemands déclarent que les détenus, au nombre desquels se trouvent le bourgmestre et le chef de police, ont été battus.

SANCTIONS SEVERES AUX SABOTEURS. — Gelsenkirchen, 14. — On dit dans les milieux français que de sévères sanctions vont être imposées en raison des actes de sabotage qui ont interrompu les communications téléphoniques et télégraphiques avec Paris.

Pareils châtiments seront appliqués, dit-on, à Bochum, où les autorités allemandes ont refusé de permettre aux Français de réquisitionner les automobiles. Les autorités d'occupation ont appris que des menaces de mort avaient été proférées contre les chauffeurs au cas où les automobiles seraient réquisitionnées. Jusqu'ici 140 voitures ont été mises à la disposition des autorités. Les Français payent aux chauffeurs 36 francs par jour.

Les boutiques sont rouvertes à Gelsenkirchen. Les Français ont consenti à ne pas y acheter de vivres.

Les nouvelles d'Essen apprennent qu'une grève s'y est déclarée à deux des mines Stinnes à la suite de l'arrestation des directeurs.

Le patriotisme des téléphonistes allemandes n'a pas été sans inconvénient. Elles ont quitté l'ouvrage plutôt que de travailler avec une téléphoniste française que les officiers avaient amenée au bureau. Le service a immédiatement cessé de fonctionner.

LES ANGLAIS DOUTENT DU SUCCES. — Londres, 14. — Bien que les discours du premier ministre Bonar Law et du ministre des Affaires Etrangères Curzon, à l'inauguration du Parlement, aient jeté peu de lumière nouvelle sur la politique de la Grande-Bretagne au sujet de la Ruhr, le public anglais, sait, aujourd'hui, que les deux hommes d'Etat entretiennent des doutes sur le succès de l'entreprise de la France.

M. Bonar Law a dit franchement qu'il ne comprend pas comment les Français pourraient réussir à obtenir ce qu'ils veulent. Lord Curzon a exprimé le même avis en faisant remarquer que la France et l'Allemagne sont à qui fera preuve de plus d'endurance. Dans le discours des deux politiques anglais perçait l'idée que la position des troupes britanniques sur le Rhin est très incertaine.

CHEMINOTS BELGES ET FRANCAIS. — Paris, 14. — L'agence "Central News" apprend qu'il y a actuellement quinze mille cheminots français et belges dans la région occupée. Ces hommes sont prêts à s'emparer des chemins de fer au premier signe. Les employés allemands ont été mis dans l'alternative de travailler aux services ferroviaires ou de quitter la Ruhr.

Les dépêches de presse disent que les six policiers arrêtés à Gelsenkirchen, hier, en conséquence de l'incident de lundi, vont être traduits en cour martiale.

DES MINES DANS LE PORT DE SMYRNE. — Marseilles, 14. — Le port de Smyrne est parsemé de mines, s'il faut en croire le capitaine du navire "Pierre Loti" arrivé ici ce matin. Le capitaine a déclaré qu'en voulant entrer dans le port, les fortins de la côte lui ont signifié que s'il entrait c'était à ses propres risques. Il demanda alors l'aide d'un pilote turc, mais après avoir attendu ce dernier pendant 24 heures, il repartit pour Marseilles.

NEIGE ABONDANTE. — Winnipeg, 14. — La violente tempête qui a traversé les provinces de la Saskatchewan et du Manitoba et la majeure partie des deux autres provinces de l'Ouest, hier, s'était apaisée ce matin. Les citoyens de Winnipeg et des autres villes se frayent ce matin leur chemin à travers la neige qui couvre les rues. Tous les trains sont en retard sur les lignes qui traversent l'Ouest et plusieurs ont dû être cancellés. Les tramways à Winnipeg ont circulé [illegible] service [illegible] tempête [illegible] en [illegible]

Saskatchewan. A Prince Albert ce matin le mercure était de 42 degrés sous zéro.

Dans l'Alberta il fait très froid, ce matin, et le mercure est 25 et 27 sous zéro.

AUX ETATS-UNIS. — Chicago, 14. — Le froid est devenu très intense dans la région des Grands Lacs. La vague de froid de l'Alaska et du Nord-Ouest canadien se dirige vers notre région et l'on prévoit qu'elle s'étendra sur la partie orientale du continent américain ce soir ou demain.

On rapporte que la tempête a causé plusieurs morts. On rapporte aussi plusieurs accidents. A Pine City, Minn. quatre enfants ont été brûlés dans un incendie causé par un poêle surchauffé.

La tempête a paralysé un peu partout la circulation des trains immobilisés dans la neige qui s'est accumulée sur la voie.

A Lewiston (Montana) le mercure est tombé à 32 degrés sous zéro. A St-Paul on a enregistré ce matin 20 sous zéro.

LA TEMPETE. — Winnipeg, 14. — Une tempête d'une violence extrême s'est abattue sur la région, hier matin, et s'est accrue avec la journée. Le mercure est tombé rapidement sous zéro. Le service de tramway a été maintenu avec beaucoup de difficulté.

A Régina la tempête a fait tomber le mercure à 20 degrés sous zéro. Deux personnes ont péri dans les flammes qui ont détruit le magasin R.-J. Stirrett à Richardson à neuf milles au sud-est d'ici. Les victimes sont Mme W. Shanon, 64 ans, et Russell Stirrett, 8 ans. On croit que cet incendie a été causé par un poêle surchauffé.

UNE COLLISION. — Cinq hommes ont été blessés dont un grièvement dans une collision dans la cour du Canadien National ici quand le train de voyageurs fit collision avec une charrue à neige. Les cinquante voyageurs qui étaient sur le train ont dû passer la journée dans les wagons. On a dû leur porter de la nourriture et attendre la fin de la tempête. Dans la soirée d'hier et tard dans la nuit la tempête continuait à faire rage.

TROIS JOURS. — Moose Jaw. — La tempête continuait encore hier après trois jours de violence. La neige tombe abondamment. Les routes qui conduisent à la ville sont recouvertes de plusieurs pieds de neige rendant toute communication avec la campagne absolument impossible. Hier après-midi la tempête s'apaisait quelque peu.

40 POUCES DE NEIGE. — Brandon, 14. — La tempête qui sévit depuis samedi semble s'apaiser. Depuis le commencement de l'hiver il est tombé dans la région 40 pouces de neige contre 25 pouces l'an dernier. Le vent était, hier, terrifiant. Aux dires des vieux c'est la plus violente tempête de froid que l'on ait encore eue dans la région.

Pour brûlures et échaudaisons — L'Huile Eclectrique du docteur Thomas est un remède reconnu pour le prompt traitement des brûlures et des échaudaisons. Elle a le pouvoir de calmer rapidement la douleur et de provoquer une prompte guérison. C'est aussi un excellent remède dans les cas de coupures, de contusions et de foulures; il est aussi très efficace dans tous les cas de douleurs résultant d'une inflammation. Une bouteille de ce liniment, chez soi et à l'étable, épargne beaucoup de visites au médecin et au vétérinaire.

SUR LA COTE DU PACIFIQUE. — Vancouver, 14. — Le bureau météorologique ici a enregistré, hier, la plus froide journée que l'on ait encore connue. Le mercure est tombé à 10 degrés sous zéro.

LA SESSION DES COMMUNES ANGLAISES PROMET D'ETRE INTERESSANTE

Les Travaillistes Ont un Programme Chargé. — Quelle Sera l'Attitude des Libéraux d'Asquith et de Ceux de Lloyd George?

Londres, 13. — La session parlementaire qui s'est inaugurée aujourd'hui promet d'être intéressante. Elle aura une importance exceptionnelle.

Tout indique que les débats seront aussi fort animés.

On admet que le gouvernement aura une lourde tâche à affronter. Sa majorité n'est que de 70 voix. Les whips ministériels devront avoir l'oeil ouvert pour tenir ce groupe compact pour bloquer les attaques vigoureuses que ne manqueront pas de déclencher le puissant parti travailliste, sans compter celles des libéraux.

Les travaillistes ne cherchent point à dissimuler leur esprit de combativité. Ils sont déterminés à mener le débat et à tenir le parlement en éveil. Leur chef, Ramsay MacDonald, est un parlementaire d'expérience. Il animera les délibérations comme aux jours de l'avant-guerre.

L'IMPOT SUR LES FORTUNES

Il est facile de constater que l'état actuel des affaires nationales et internationales fournit à M. MacDonald et à ses partisans de multiples sujets autour desquels ils pourront concentrer leurs activités. Le chômage, le logement et les finances nationales sont autant de questions domestiques sur lesquelles le parti ouvrier s'est engagé à porter une attention particulière. Les travaillistes feront d'énergiques efforts aussi pour faire adopter une des clauses favorites de leur programme, c'est-à-dire l'impôt sur les fortunes.

La politique extérieure de la Grande-Bretagne fournira au moins autant de problèmes épineux à la discussion. On croit que M. MacDonald va demander au gouvernement d'entreprendre des démarches, avec le concours des Etats-Unis, si possible, pour faire évacuer la région de la Ruhr.

Les critiques des travaillistes porteront également sur la politique britannique en Palestine et en Mésopotamie. Ils ne seront pas seuls à réclamer l'évacuation de la Mésopotamie, car plusieurs politiciens hors des rangs du parti ouvrier font avec insistance la même demande.

QUE FERONT LES LIBERAUX?

L'attitude des libéraux indépendants d'Asquith et des libéraux nationaux de Lloyd George est un des principaux sujets de conversation du jour. L'attitude libérale est moins tranchée que celle des travaillistes, car il est question avant tout d'une réunion des deux tronçons d'un parti qui eut ses jours de grandeur. Dans les deux camps libéraux, nombreux sont ceux qui désirent un rapprochement, mais la réconciliation n'est pas facile à effectuer.

On dit que M. Lloyd George aimerait à faire cause commune avec ses anciens collègues, mais plusieurs de ces derniers s'effraient du passé politique récent de l'ancien premier ministre et ils se demandent avec inquiétude ce que ferait M. Lloyd George dans le parti libéral reconstitué. Néanmoins, le courant semble favoriser la fusion. Celle-ci s'est opérée à la Chambre des lords, où les pairs libéraux ont consenti à se laisser guider par le vicomte Grey.

La question de la Ruhr est particulièrement délicate, vu qu'elle a ses répercussions sur les relations de la Grande-Bretagne avec la France. Les travaillistes et la faction Lloyd George commencent déjà à demander le rappel des troupes anglaises de la zone de Cologne. Ils voudraient que l'Angleterre s'écarte de toute responsabilité de l'action des Français en Allemagne. En général le pays ne fait pas bon accueil à la politique que suit la France dans la Ruhr et on prévoit que l'attitude de bienveillante neutralité adoptée par la Grande-Bretagne subira de vives attaques.

IL Y AURA 245 DEPUTES DANS LE PROCHAIN PARLEMENT

Ottawa, 13. — Le premier ministre a présenté aujourd'hui, au début de la séance, le bill du remaniement des comtés fédéraux. Bien que la nouvelle loi soit grosse de discussions possibles et de débats à n'en plus finir, il n'y a eu qu'un bref discours de M. Mackenzie King et la formalité de la première lecture.

Le discours du premier ministre ne fut qu'un exposé historique suivi de quelques données intéressantes sur le devoir qui attend le parlement. La Constitution du Canada oblige le gouvernement à présenter une législation semblable tous les dix ans, et le temps est arrivé d'accomplir cette tâche, car on vient de terminer le recensement. Le parlement canadien adopta le premier bill de remaniement en 1872 et le dernier en 1914. Dans l'intervalle cependant les gouvernements ont dû présenter des lois de remaniement partiel pour donner à de nouvelles provinces leur représentation dans le Parlement canadien. En 1871, c'était le Manitoba qui entrait dans la Confédération, en 1887 les territoires du Nord-Ouest, en 1902 le Yukon, en 1907, la Saskatchewan et l'Alberta.

L'unité de représentation, dans le nouveau bill de remaniement, sera de 36,283 contre 30,819 en 1911. Comme on le voit, la population de la province de Québec a fort augmenté durant la dernière décade. Voici un tableau du nombre des députés dans la Chambre présente et dans la prochaine, après les élections générales à venir:

	Députation présente	Députation nouvelle
Ile du Prince-Edouard	4	4
Nouvelle-Ecosse	16	[illegible]
Nouveau-Brunswick	11	[illegible]
Québec	65	[illegible]
Ontario	82	[illegible]
Manitoba	15	17
Saskatchewan	16	21
Alberta	12	16
Colombie Anglaise	13	14
Yukon	1	1
Total	235	245

M. Meighen demande alors au premier ministre s'il n'a pas fait erreur en donnant 82 députés à l'Ontario au lieu de lui en donner 81. M. King prétend que d'après la clause 51 de l'Amérique britannique du Nord la province d'Ontario a droit au même nombre de députés qu'avant, parce que la population totale comparée à la population totale du Canada n'a pas diminué d'un vingtième, durant la dernière décade. C'est une des clauses les plus difficiles à comprendre et à exprimer. Cependant cette clause sauvera encore la province voisine, car sa population d'aujourd'hui, soit 2,933,662, divisée par 36,283, ne lui donne pas un droit rigoureux à 82 députés. Québec peut se consoler en remarquant que sa population a grandi et s'est développée plus vite que celle de l'Ontario.

Avant 1903, continue le premier ministre, le gouvernement qui faisait le remaniement ne présentait pas une loi en blanc. Il préparait lui-même les changements de frontières des comtés et demandait l'approbation des Chambres. Un tel système donnait lieu à toutes sortes de controverses violentes et quelquefois à l'arbitraire du gouvernement. Sir Wilfrid Laurier, pour remplir une de ses promesses faites dans l'opposition, a établi la coutume de laisser à un comité le soin de délimiter les futurs comtés. L'opposition est toujours invitée à participer à ce travail et l'on croit que la nouvelle loi est toujours ainsi plus juste et plus normale. Le résultat fut si satisfaisant que M. Borden a suivi la même méthode en 1914; et le gouvernement actuel ne s'en départira pas. Il nommera bientôt un comité représentatif qui sera chargé de tout le travail.

Quel est l'animal qui a le meilleur caractère? — C'est le chien, puisqu'il n'est jamais si content que quand on lui fait une bonne niche.

Comment faire aboyer un chat? — En lui donnant une tasse de lait; il la boira.





Le Ku Klux Klan

Depuis quelque temps, la presse quotidienne des Etats-Unis s'occupe beaucoup d'une vaste association secrète dénommée le Ku Klux Klan. Les journaux attribuent à cette association une très grande activité. Ils prétendent qu'elle a joué un rôle notable dans les dernières élections. Ils lui imputent, en toute vérité, des actes de violence à l'égard de ses adversaires, dont certains ont été menacés, incendiés, frappés, marqués au fer rouge, et même assassinés. Les journaux, à juste raison, dénoncent la faiblesse ou la connivence de quelques dépositaires de l'autorité administrative ou judiciaire, qui laissent impunis les actes répréhensibles commis par les *Klansmen*. Et, de fait, les *Klansmen*, avec l'autorisation de la police, se livrent parfois à des manifestations publiques et défilent en procession dans les rues.

Qu'est-ce donc que cette association?

En 1865, à la fin de la guerre de Sécession, une société secrète, dénommée Ku Klux Klan, s'était constituée dans le Tennessee pour lutter contre les nègres. Elle avait étendu son activité à tous les Etats du Sud, et avait été dissoute en 1871, à cause de ses nombreux actes de violence.

Le Ku Klux Klan actuel est la reconstitution, avec quelques modifications, de son homonyme et prédécesseur. Il a été fondé le 4 décembre 1915, à Atlanta, en Georgie, par William-J. Simmons, ancien pasteur de l'église méthodiste épiscopale, ancien professeur d'histoire, auquel on donne, par courtoisie, la qualification de Colonel, parce qu'il a servi dans l'armée américaine au temps de la guerre contre l'Espagne. Les statuts du Klan ont été publiés. Comme il fallait s'y attendre, leur texte est anodin. Il donne au Klan l'apparence d'une société religieuse et civique de perfectionnement moral. Toutefois deux passages retiennent l'attention du lecteur curieux. Le Klan déclare vouloir défendre *"les principes du pur américanisme"* et *"maintenir la suprématie de la race blanche."* Et le sens de ces passages est précisé par les déclarations de *Klansmen* notoires et par des faits patents. Nul n'est reçu membre du Klan s'il est nègre, jaune, catholique, Israélite ou naturalisé. En d'autres termes, pour être membre du Klan, il faut être *"cent pour cent Américain,"* c'est-à-dire blanc, protestant et ressortissant Américain depuis sa naissance. Le Klan est donc, avant tout, une association nationaliste et protestante. Son plus grand ennemi, c'est le catholicisme et ses institutions. Il faut ajouter qu'au lieu d'être, comme l'ancien Klan, confiné dans les Etats du Sud, il étend son action, maintenant, sur tout le territoire des deux Amériques et que le nombre de ses adhérents parait bien dépasser 500,000.

Mais ces traits généraux ne suffisent pas à caractériser le Klan. Il faut encore dépeindre son aspect extérieur et certaines pratiques intérieures de son administration.

Le grand-maître de la société, ou plutôt de l'ordre, est dénommé *Imperial Wizard*, ou sorcier impérial. Il est assisté par l'*Imperial Kleagle*, ou organisateur général, par des *Goblins*, des *Exalted Cyclops*, des *Kleagles* ordinaires, des *Kligrapps* (secrétaires), des *Klokards* (maîtres de conférences) et des *Kluds* (chapelains).

Les *Kleagles* des diverses catégories, choisis parmi les agents commerciaux professionnels, sont, en réalité, les démarcheurs et les exécuteurs des arrêts de la société.

Le Klan ne fait pas payer de droit d'initiation aux adeptes qu'il recrute, mais il reçoit d'eux une donation de $10 dont il retient $4 pour ses pas et démarches. Il envoie le reste à un *Kleagle* supérieur qui perçoit $1 pour lui et verse les $5 restant au "trésor impérial". Celui-ci est, d'ailleurs, grevé de certaines charges, par exemple des dépenses nécessaires à la fabrication des "insignes de l'ordre". Mais ces dépenses sont productives, car un insigne, qui revient à $1.25, est vendu $6.50.

La presse des deux Amériques est en très grande majorité hostile au Klan. Cependant celui-ci se développe très rapidement, et on signale, dans plusieurs grandes villes, notamment à Philadelphie, New-York et Chicago, la fondation récente de plusieurs Klans locaux qui comptent de nombreux adhérents.

SACRE-COEUR

Il y aura répétition de la chorale, dimanche prochain, à 3 heures et demie. Tous les membres sont priés d'y assister.

Les parties de cartes pour le soutien de l'école continuent durant le carême. La prochaine partie de cartes sera donnée par les Cadets du Sacré-Coeur et les Saints-Anges. Nous espérons que tous les paroissiens se feront un devoir d'encourager nos petits garçons et filles. Il y aura un beau programme musical et l'on offrira dix prix aux gagnants.

Il faisait un temps de chien le mardi gras pour la partie de cartes et masquarade de la Société Saint-Jean-Baptiste. Ce n'en fut pas moins un succès. On comptait trente-cinq tables. L'entrain ne fit pas défaut et l'on décerna aux vainqueurs de très beaux prix.

HEURES DES OFFICES RELIGIEUX A L'EGLISE DU SACRE-COEUR DE WINNIPEG

Coin des rues Lydia et Bannatyne. L'église paroissiale de toute personne de langue française de la ville de Winnipeg. Téléphone A 8379.

R. P. A. Normandin, O.M.I. curé, R. P. Pilon, O. M. I., vicaire.

Messes: le dimanche: 7 h. 30 et 9 h. Grand'messe à 10.35 h. Office du soir: Vêpres à 7 h. 30. Messes sur semaine: 6 h. 45 et [illegible]

N'AYEZ PAS PEUR!
(Par René Bazin)

N'ayez pas peur d'être bons. C'est là une crainte très répandue et qui donne leur audace aux mauvais. Ne criez pas votre bonté, mais ne la cachez pas, à cause de l'exemple.

N'ayez pas peur du danger, toutes la fois que le devoir commande. Allez vivement, joyeusement, comme à la fête.

N'ayez pas peur des échecs. Le premier est nécessaire, car il exerce la volonté. Le second peut être utile. Si vous vous relevez du troisième, vous êtes un homme, vous êtes comme le raisin qui n'est jamais si bon que s'il mûrit sur les cailloux.

N'ayez pas peur de la médiocrité de fortune. Soyez persuadés que la paix, la fierté, la générosité, l'honneur, la joie aussi, ont été souvent pauvres chez nous. Il y a des races qui cherchent l'argent passionnément. Il y en a qui en usent et qui croient à mieux. La plus belle race française a toujours été ainsi.

N'ayez pas peur du victorieux. Ne restez jamais un seul moment dans l'esprit de la défaite. Les vaincus s'accusent trop eux-mêmes, ils perdent la moitié de leurs forces à copier leur ennemi.

N'ayez pas peur parce que vous vous êtes trompés de bonne foi, mais relevez-vous de l'erreur. Les saints, comme tous les chefs-d'oeuvre, se font lentement.

N'ayez pas peur de la mode; ne jugez pas d'une cause, d'une idée, d'une vérité, par le nombre de ses partisans. Voyez les chiens. Ils ne considèrent pas la pauvreté de leur maître, ni son isolement. Ils l'aiment. C'est un exemple. Vous aimerez Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'abandon où les hommes le laissent.

N'ayez pas peur de l'obscurité, de la difficulté de votre métier, car l'homme vaut non pas par l'importance et le retentissement de ses actes, mais par la volonté qui l'anime. Un brin de paille ramassé avec amour, par une fermière, pour le nid de ses poules, méritera plus de récompense que dix actions d'éclat faites orgueilleusement. Quand l'homme a cassé des mottes, semé de l'herbe, raboté des planches, conduit un tramway, graissé des roues de wagon, copié des lettres, aligné des chiffres, quoi qu'il ait fait, s'il l'a fait honnêtement, s'il n'a point causé de tort à son voisin, ni blasphémé, ni méconnu la bonté par qui il subsiste, Dieu lui donne son paradis. Pour ceux qui savent voir, tous les métiers luisent également de ce reflet d'en haut.

N'ayez pas peur de la guerre. Priez pour qu'elle soit épargnée à votre pays, parce qu'elle est accompagnée de grands maux. Priez qu'elle ne soit pas injuste: mais, si elle est déclarée, jetez-vous-y. Un vieux chevalier, le comte de Gruyère, partant pour la Croisade de Godefroy de Bouillon, criait à ses compagnons ce cri de guerre, qui doit être celui des braves: "En avant! S'agit d'aller, revienne qui pourra!"

N'ayez pas peur de la mort, parce qu'elle n'est qu'un passage, le défilé coudé, obscur pour nous, qui s'ouvre sur la plaine de lumière.

René BAZIN,
de l'Académie française.

Qu'est-ce que l'on commence par la fin? — Un bon repas.

Quelle est la bienfaitrice à laquelle on tourne le dos au moment même où elle nous rend service? — Une chaise.

Pourquoi est-il dangereux de se promener au soleil? — Parce qu'alors on s'expose au plus grands des astres.

Quelle différence entre un escalier et un juge de paix? — L'escalier fait lever le pied et le juge, la main.

Quelle différence entre une personne menteuse et une pomme cuite? — Elles ne sont crues ni l'une ni l'autre.

HEURES DES OFFICES RELIGIEUX A LA CATHEDRALE DE SAINT-BONIFACE

Mgr Jubinville, curé. Vicaires: MM. les abbés Brunet et Lavoie.

Messes: dimanche: 6 h. 15, 7 h. 30, 9 h. et 10 h. 30. Vêpres: 3 h. p.m. Messes sur semaine: 6 h. 15, 6 h. 45 et 7 h. 30.